

St-Denis-de-Gastines

La vie de la commune!

2010
2011

N°48



SAINT-DENIS-de-GASTINES

Sommaire

● MOT DU MAIRE	1	● ZONES HUMIDES	22
● ÉTAT CIVIL	2	● INFOS PRATIQUES	23
● PERMIS DE CONSTRUIRE	3	Assistantes maternelles	23
DÉCLARATIONS DE TRAVAUX		L'EDI	23
PERMIS DE DÉMOLIR		CLIC ERNÉEBOC'ÂGE	25
● PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	4	Transport à la demande :	
Voirie	4	Le PETIT PÉGASE	26
Sécurité - accessibilité	4	Traitement des ordures ménagères	26
Espace publics		● HISTOIRE	28
Bâtiments - Travaux	5	● TARIFS COMMUNAUX	31
Mairie - Travaux de rénovation	6	● POUR LOUIS DE FUNÈS	34
La réserve d'eau	7	● SUBVENTIONS 2010	34
● AFFAIRES ÉCONOMIQUE	8	● ASSOCIATIONS :	35
ET HABITAT		Orchestre d'Harmonie	35
● DÉMARCHE QSE - CI	9	Au Foin de la Rue	36
● RESTAURANT SCOLAIRE	10	Familles Rurales	37
● FLEURISSEMENT	11	Amicale Gastinaise	37
ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS		A.P.E.L	38
● CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS	12	OGEC	38
● CENTRE DE LOISIRS	13	Saint Denis de Gastines Judo	39
● SERVICE JEUNESSE	14	Jeune Garde Football	39
● BIBLIOTHÈQUE	15	Vélo Club Gastinais	40
● LES ÉLUS - LE PERSONNEL COMMUNAL	16	Tennis de Table	41
Sauveteurs Secouristes du Travail		Le Bad Club	41
● PLAN LOCAL D'URBANISME	17	Jeune Garde Basket	42
● SCHÉMA DIRECTEUR	19	La Gaule Gastinaise	43
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE		Ecole de Pêche	43
● LE SPANC	20	L'ADASSC	44
Service Public d'Assainissement Non Collectif		Association de Gestion	
		du Château du Bourg	45
		Le Club des Aînés	45
		Comité des Fêtes	46
		Amicale des Anciens Combattants	
		et autres conflits	47
		La Fédération des Associations	47
		Dyonisiennes	
		Groupement Défense des Cultures	
		et Nuisibles	48



Qui dit année nouvelle, dit bien sûr vœux.

Aussi, sans plus tarder avec mon conseil municipal et l'ensemble de nos collaborateurs, nous souhaitons à tous et à toutes une très bonne année 2011.

Que cette année soit faite de joie, de réussite et bonheur, auxquels nous associons le plus important la santé.

Transmettez également ces vœux à l'ensemble de vos familles.

Dans cet esprit, j'invite l'ensemble de la population aux traditionnels vœux qui auront lieu le vendredi 14 janvier 2011, à 20H00, salle Georges Chrétien.

Je tiens à préciser que contrairement à l'accoutumée, il ne sera envoyé aucune invitation particulière.

Souhaitant que l'ensemble de la population se sente concernée en particulier les nouveaux arrivants.

Alors, entamons 2011 avec un optimisme qui se veut mesuré. Face à la dégradation des conditions de vie de certains, nous avons parfois un sentiment d'impuissance.

Au titre de nos communes, il ne faut pas nier qu'un certain nombre d'interrogations se sont faites jour du fait des changements induits par ces réformes.

Je parle en particulier de la place du monde rural dans la réforme territoriale, il nous faut essayer de maintenir l'économie, l'organisation des services publics, des professions médicales en privilégiant des modalités innovantes.

L'Etat, malgré nos inquiétudes, quant au futur financement des politiques publiques doit, malgré tout, favoriser la diversification de l'activité en milieu rural. De même soutenir diverses associations, en particulier, tous les services liés à l'aide aux personnes et au maintien à domicile pour une population vieillissante et à faible revenu.

L'assemblée municipale ne se dérobe pas, elle souhaite simplement les moyens de ses actions.

Il est essentiel de faciliter les démarches des élus locaux, des entrepreneurs, des agriculteurs porteurs ensemble de projets économiques et surtout source d'emplois dans notre commune.

Il existe une réelle volonté de construire un avenir commun, nous avons fait un pari sur l'avenir afin de nous donner les moyens nécessaires pour garantir une qualité de vie, un développement et une attractivité à la mesure de la commune.

Même si nous avons des raisons de nous inquiéter, il ne faut pas pour autant baisser les bras, afin de ne pas se laisser gagner par un désintérêt de la vie publique.

Notre foi dans l'avenir nous persuade d'avoir des projets de mieux en mieux élaborés, en adéquation avec nos besoins et programmés dans le temps, tout en cherchant un équilibre en terme d'équipements et de services.

Donnons un regard rapide sur le bilan de l'année écoulée.

(Pour de plus amples informations, vous trouverez le résumé de chaque groupe de travail).

- Suite à l'acquisition des bâtiments situés 26 avenue de l'Hermitage à l'entreprise Ledauphin, nous avons réalisé les aménagements nécessaires à usage de « Mairie annexe ». Ce bâtiment sera utilisé pendant les travaux de rénovation qui nous entraîneront vers l'année 2012. Les travaux concernant la mairie rue de Bretagne ont débuté en septembre.

- Le plan d'eau est en phase finale de réalisation.

La surface en eau aura également des fins de réserve incendie. L'ensemble paysager aura entre autres pour but ; pour ceux qui le souhaitent la plantation, l'apprentissage des greffes et écussonnages, la découverte des plantes et légumes.

- Diverses actions sont menées en faveur des économies d'énergies, développement durable, afin de réduire les consommations trop coûteuses, voire les supprimer.

A ce titre, quatre missions pour l'efficacité énergétique du patrimoine existent :

- Bilan énergétique : analyse complète des consommations et dépense énergétique des bâtiments communaux.
- Thermographie infrarouge des bâtiments.
- Conseils techniques financés par la Haute Mayenne pour améliorer la performance des bâtiments.
- Analyse d'opportunité de changement d'énergie.

- Des réflexions ont été menées en commissions avec l'aide d'un cabinet d'étude pour la sécurité, l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

- Bellevue multiactivités est le résultat d'un projet mené avec la Communauté de Communes. L'intercommunalité nous permet de faire ensemble ce que l'on ne peut pas faire séparément. Il est souhaitable de considérer cet espace comme une extension du centre bourg.

On souhaite que ce projet innovant dynamise l'ensemble commercial existant. Il y va de l'attractivité dans notre commune.

- La direction de la Poste nous a fait part de son intention de fermer son bureau dès juin 2011. Devant cette échéance et avec l'accord des élus, nous avons opté pour une agence postale communale qui se situera à la Mairie, après la fin des travaux.

En attendant, l'agence sera ouverte dans le bureau de poste actuel où une personne sera recrutée à partir de mai 2011.

- Le PLU

Une commission va être mise en place pour étudier ce plan local d'urbanisme qui viendra remplacer le plan d'occupation des sols (POS). Accompagnés de la Direction Départementale du Territoire (DDT), nous en sommes au stade du choix du bureau d'étude.

Ce plan s'appliquera à la totalité du territoire communal et permettra d'identifier les grands types d'occupation en déterminant des zones (vous trouverez toutes les explications dans cette rubrique).

Ce document d'urbanisme aura pour but de préserver l'activité agricole et de gérer de façon économe l'espace de notre commune. Cette étude se poursuivra sur une durée de 2 ans minimum.

- Une campagne de collecte d'informations du recensement agricole a débuté à Saint-Denis le 02 novembre. Ce recensement permettra de préciser les évolutions de l'activité agricole, de décrire les cultures, les superficies cultivées et les cheptels. Il donnera aussi des éléments en terme de diversification pratiquée dans les exploitations.

Sur ces quelques mots, je vous invite à découvrir ce nouveau bulletin municipal.

Je souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous offre mes meilleurs vœux.

Le Maire, Charles BROCHARD

NAISSANCES

2009

DELANGLE Clémence, La Demeurantais, 5 novembre
 QUINTON Léa, Gastines, 5 décembre
 HATTE Ludivine, La Porte, 19 décembre

2010

CHEMINANT Inès, 6, Impasse du Ruisseau, 23 février
 GOURET Lucas, La Petite Rouairie, 27 février
 DUBOIS Juliette, La Varie, 26 mars
 SEPRÉ Noah, 9, rue des Roses, 21 avril
 POUSSET Lilian, 4, rue de Normandie, 21 avril
 MAREAU Alésia, La Pinsonnière, 28 mai
 DUVAL Margot, Le Pont de Launay, 23 juin
 PELÉ Mathis, 25, rue de Normandie, 12 août
 MAREAU Tom, La Haute Bruyère, 25 septembre
 BOITTIN Alice, 8, rue du Grand Miaule, 29 septembre
 DELANGLE Loris, 8, Impasse du Ruisseau, 16 octobre

MARIAGES

15 mai 2010
JANVIER Alain et CHRETIEN Françoise
 La Martelière
 29 mai 2010
AUBRY Mickaël et BAHIER Manuella
 La Rouillère
 12 juin 2010
MANCEAU Bruno et RENOULLIN Sylvie
 Fleurigné (35) - La Bourdonnière
 26 juin 2010
MOULÉ Jacky et LEPÉCULIER Nadia
 28, rue des Roses
 17 juillet 2010
DIDELOT Eric et GUÉRIN Delphine
 Guécelard (72) - 2, rue de la Gare
 31 juillet 2010
VALENTIN Philippe et BRÉHIN Anita
 24, rue de Bretagne
 7 août 2010
LIGER Jean-Charles et BOULANGER Cindy
 Larchamp (53) - 4, Avenue Flandres Dunkerque
 11 septembre 2010
BEUSNARD Jean-Pierre et NYAABA Brigitte
 11, rue de Normandie - Fougères (35)

DÉCÈS (30 décès dont 16 à la Maison de retraite, en gras)

2009

5 novembre DELANGLE Clémence, La Demeurantais
 15 novembre M. DENIAU Rémy, Champorin
 11 décembre **Mme CAILLÈRE Marie née CASSEAU**
 11 décembre **M. MILLET Lucien**
 20 décembre Melle CHESNEAU Chantal,
 31, rue de Normandie
 29 décembre **M. FORET Raymond**

2010

12 janvier **Mme GESLIN Simone née GUILLOUX**
 14 janvier M. COURTEILLE Vincent,
 8, rue de Bretagne
 22 janvier **Melle BORDAIS Marie**
 10 mars Mme GESLAND Simonne
 née NOLIÈRE, 11, rue d'Ernée
 17 mars **M. COUTARD Joseph**
 20 mars **M. CHRÉTIEN Henri**
 29 mars Mme GALOPIN Léonie
 née FOURREAU, 6, place Bellevue
 8 avril **M. MANCEAU Emile**
 21 avril **M. BUCHARD Clément**
 1 mai **M. DUPONT Louis**

9 mai **Mme POUSSET Odette**
 née **FOURMONT**
 10 mai **M. POTTIER Raymond**
 10 mai **M. FOURNIER Constant**
 29 mai Mme JAMOTEAU Marie
 née GUIMONT, Les Courteilles
 13 juin **Mme FIAULT Léa née GOUGEON**
 20 juillet M. MANCEAU Roger,
 20, rue de la Liberté
 30 juillet M. LAMBERMONT Léon,
 2, rue des Roses
 11 septembre BARRABÉ Johann,
 7, avenue de l'Hermitage
 18 septembre **Mme ROYER Marie née BERNARD**
 30 septembre M. QUINTON Pascal,
 11, rue de Cheverus
 12 octobre **M. LETHEURÉ Henri**
 22 octobre M. LECLERC Jean, La Bergée
 25 octobre M. ALEXANDRE Jean-Louis,
 La Cosnardière
 28 octobre M. VIOL Mickaël, 28, rue des Roses

PERMIS DE CONSTRUIRE

DECLARATIONS DE TRAVAUX – PERMIS DE DEMOLIR

GUILLOIS Dominique, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, La Corderie, accordé le 4 novembre 2009

GILET André, pour la construction d'un abri de jardin, 7, rue de l'Aubépine, accordé le 28 novembre 2009

BOUTTIER Annie, pour la démolition d'un ancien bâtiment agricole, La Galesnerie, accordé le 7 décembre 2009

GAEC GARNIER RAGOIN, pour le remplacement d'une toiture existante par des panneaux photovoltaïques, Les Heurlières, accordé le 11 décembre 2009

PINSET Georges, pour l'installation d'une antenne parabolique, 4, rue de Bellevue, accordé le 13 décembre 2009

KERIEL Gil, pour l'installation de trois velux et de deux panneaux solaires, La Sensitive, accordé le 21 décembre 2009

EARL DU BAS CHAMPORIN, pour l'agrandissement d'une stabulation et la construction d'un bâtiment de stockage matériel, Le Bas Champorin, accordé le 28 décembre 2009

SARL DE LA CHARMELIERE, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, La Charmelière, accordé le 18 janvier 2010

LEGROS Gilbert, pour l'ouverture d'une fenêtre, La Cousinière, accordé le 7 février 2010

GAEC DU PETIT BOIS, pour l'extension d'une chèvrerie et la création d'une nouvelle, Le Petit Bois, accordé le 13 février 2010

FONTAINE Mickaël DUFEU Laëtitia, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, La Paisière, accordé le 28 février 2010

MAREAU Michelle, pour l'agrandissement d'une maison, Les Bruyères, accordé le 23 février 2010

DELESTRE Catherine, pour la construction d'un abri de jardin, La Rabine, accordé le 22 mars 2010

LEPÉCULIER André, pour la réalisation d'une véranda, 19 avenue de l'Hermitage, accordé le 22 mars 2010

REBOURS Muriel, pour l'aménagement d'une maison d'habitation, 18bis rue Pasteur, accordé le 24 mars 2010

BARROCHE Laurent, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 10, rue des Lavandières, accordé le 07 avril 2010

QUINTON Maurice, pour la construction d'un hangar agricole, Gastines, accordé le 12 avril 2010

QUINTON Michel, pour la démolition d'un bâtiment, La Garde, accordé le 12 avril 2010

BEDOUET Jean-Luc, pour la construction d'un abri de jardin, 3, rue des Lavandières, accordé le 12 avril 2010

SCI BOULANGER, pour la suppression d'une fenêtre et l'ouverture d'une porte et d'une fenêtre, 4, avenue Flandres Dunkerque, accordé le 20 avril 2010

PEGNE Dominique, pour la création d'une baie vitrée, La Paillardière, accordé le 23 avril 2010

BROCHARD Charles, pour la transformation d'une fenêtre en baie vitrée, L'Aubriais, accordé le 25 avril 2010

LECOURT Daniel, pour l'extension d'une maison, 17, avenue de l'Hermitage, accordé le 26 avril 2010

DOITTEE Michel, pour la construction d'un abri de jardin, 3, Impasse du Ruisseau, accordé le 26 avril 2010

GAEC GOURET REBUFFE, pour l'extension d'un hangar de stockage

et la création d'un auvent, La Petite Rouairie, accordé le 26 avril 2010

EARL DU BAS RIGARDON, pour l'extension d'une stabulation et la construction d'une nouvelle fumière non couverte, accordé le 26 avril 2010

LERICHE Emmanuel, pour la pose de bardage bois, l'extension d'une toiture et la pose d'une porte-fenêtre, 4, place de Froulay, accordé le 10 mai 2010

MAREAU Louis, pour l'extension d'un garage, La Bruyère, accordé le 17 mai 2010

MERIENNE Marie-Odile, pour la création d'un bâtiment bovins, Les Loges, accordé le 17 mai 2010

GAEC CROSNIER, pour la couverture d'une fumière et la construction d'un stockage aliments et d'un bureau, La Graffardière, accordé le 17 mai 2010

PEAN Joël, pour la modification d'un appentis existant, La Croix Besnière, accordé le 7 juin 2010

QUINTON Michel, pour l'extension d'un logement et la construction d'une annexe, 16, rue Pasteur, accordé le 8 juin 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNEE, pour la restructuration d'un bâtiment, 2, Avenue Flandres Dunkerque, accordé le 28 juin 2010

FOUGERAY Jean-Luc, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, Les Heurlières, accordé le 8 juin 2010

TROTIN Dominique, pour l'ouverture d'une baie vitrée, La Boisardière, accordé le 8 juin 2010

NEXT GENERATION, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, Le Grand Besnière, accordé le 12 juin 2010

NEXT GENERATION, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, La Petite Buronnière, accordé le 12 juin 2010

PHILLIPS Stephen, pour la pose de quatre velux et de trois lucarnes, La Rue, accordé le 13 juin 2010

LEBLANC Jérémy GUILLARD Sandrine, pour la construction d'une maison d'habitation, lotissement des Prés II, accordé le 20 juillet 2010

FREARD Hubert, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, Les Noës, accordé le 26 juillet 2010

FREARD Hubert, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, Les Noës, accordé le 31 juillet 2010

FORET Ludovic, pour la construction d'un garage, rue Saint-Stanislas, accordé le 28 août 2010

RUALT Joël, pour la construction d'une stabulation et d'un stockage fourrage, La Rue accordé le 13 septembre 2010

PHELIPOT Cécile, pour la construction d'un abri de jardin, 5, rue des Anciens Combattants, accordé le 13 septembre 2010

LEGROS Thierry, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, La Benestière, accordé le 13 septembre 2010

GADEBOIS Franck, pour la pose de velux, Les Sablons, accordé le 9 octobre 2010

FOUGERAY Jean-Luc, pour la démolition d'un bâtiment, L'Auvrie, accordé le 11 octobre 2010

CHENE Etienne, pour la construction d'un abri de jardin, 5, rue de la Vallée, accordé le 12 octobre 2010

MAREAU Louis, pour la réhabilitation et l'extension d'un pavillon, La Haute Bruyère, accordé le 26 octobre 2010

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

VOIRIE

La programmation des travaux pour l'année 2010,
Pour un coût prévisionnel de 73 000 € :

Revêtement tri-couche :

- Chemin rural (C R) de Villançais en partie,
- C R La Paisière,
- C R Les Hayes (1^{ère} antenne)
- C R La Saulnerie (1^{ère} partie)
- C R Le Bois Joli
- C R L'Auberdrière

Revêtement monocouche :

- Avenue de l'Hermitage en partie

Travaux de point à temps :

Sur l'ensemble du territoire communal.

Ces chantiers sont planifiés pour le printemps 2011.

LE FAUCHAGE RAISONNE

Vers une nouvelle image des bords de routes

Habitué à un fauchage à date fixe, vous pourriez être surpris cette année, par la hauteur de la végétation et penser à un défaut d'entretien. Or, il ne s'agit pas d'un moindre entretien, mais d'un entretien différent, intégrant les objectifs de développement durable.

La commune a la volonté d'aménager et d'entretenir le réseau routier communal dans le respect de l'environnement. Consciente de l'intérêt écologique des abords des routes, elle vient de s'engager dans une démarche de fauchage raisonné.

Le fauchage raisonné

Cette méthode consiste à adapter la période et la fréquence de fauchage des espaces bordant les routes communales afin de favoriser la biodiversité des milieux, tout en préservant la sécurité des usagers.

Coupe de sécurité : mai/juin, fin d'été

Fauchage tardif : à l'automne

Une sécurité garantie

La commune organise le fauchage raisonné des accotements de façon à garantir la sécurité des personnes. Des dégagements de visibilité sont ainsi réalisés ponctuellement sur les zones potentiellement dangereuses (carrefours, virages...).

SECURITE - ACCESSIBILITE - VOIRIE - ESPACES PUBLICS

En octobre 2008, la commune approuvait son DIAGNOSTIC SECURITE ROUTIERE.

Le diagnostic « sécurité routière » a pour objectif d'éclairer le maire, en tant qu'autorité compétente en matière de police de la circulation en agglomération, sur les situations susceptibles de favoriser ou d'aggraver les accidents de la circulation, qu'elles portent sur la signalisation ou les aménagements, de façon à ce qu'il apporte, le cas échéant, les corrections utiles.

En résumé, « mieux vaut prévenir que guérir ».

Puis au cours de l'année 2009, le conseil municipal mettait en place son PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE) en application du décret n° 2006-1658.

Il fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées l'ensemble des circulations piétonnes et des parkings sur le territoire de la commune.

Il doit mettre en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement

accessible entre les différents secteurs de la commune (équipements, commerces, espaces publics...)

Il est décliné au sein d'un plan d'actions, hiérarchisant les propositions d'aménagement et précisant les conditions de réalisation.

Ces plans d'actions déjà mis en place par des actions faciles ex : implantation des jardinières, poubelles sur trottoir, abaissement de bordures trottoir, passages piétons... vont se poursuivre en 2011 par des actions plus lourdes à programmer :

- carrefour avenue de l'Hermitage/rue de la Gare,
- rue du Maine.

Les élus des commissions :

- Q.S.E.C.I. : Qualité, Sécurité, Environnement, Communication et Information présidée par Monsieur Bertrand DESCHAMPS,
- VOIRIE : aménagements ruraux, agriculture, eau et assainissement présidée par Monsieur Philippe BAHIER,

ont travaillé sur ces deux projets.

CARREFOUR AVENUE DE L'HERMITAGE/ RUE DE LA GARE

Le constat :

Rue de la Gare :

- linéarité de la voirie,
- manque de visibilité et de lisibilité du carrefour par la présence de végétation,
- l'îlot central de la RD n° 102 n'est pas visible de la rue de la Gare.

Avenue de l'Hermitage :

- pré signalisation « cédez-le-passage » masquée par le stationnement des voitures sur le trottoir,
- mauvaise lisibilité du carrefour due en partie au stationnement sur trottoir mais également et surtout par la position de l'îlot central sur la RD n°102 et du panneau J5 mal positionné,
- marquage au sol non visible.

RUE DU MAINE

Le constat :

La vitesse excessive sur cette voie d'agglomération, l'insécurité à la sortie des écoles, l'accès à la cour du Château du bourg rendu difficile pour les autocars.

Présentation de l'aménagement :

Estimation prévisionnelle des travaux : 20 000 € HT

Il s'agit de concevoir un aménagement de sécurité : un plateau surélevé de 24 m de longueur et de largeur 4 m qui permettra le passage d'une seule voiture. Les véhicules prioritaires seront ceux arrivant du bourg.

De chaque côté de ce plateau seront matérialisées des places de stationnement.

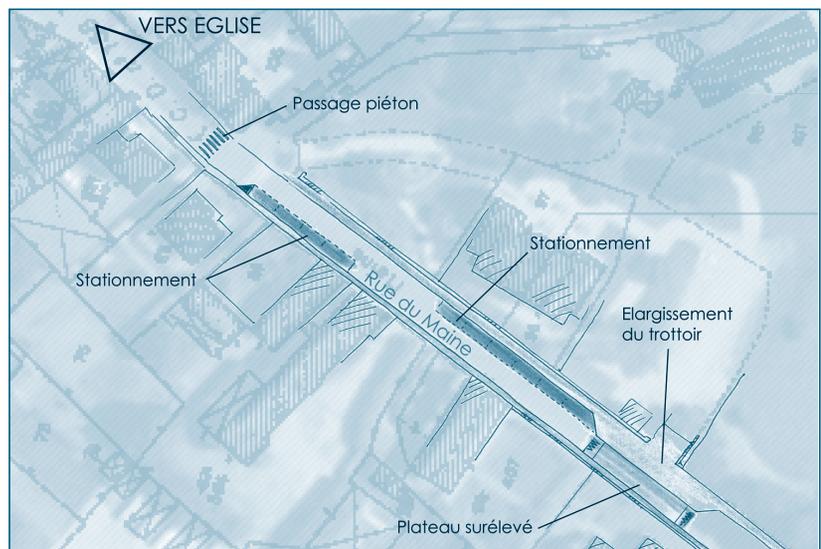
Présentation de l'aménagement :

Estimation prévisionnelle des travaux : 50 000 € HT

Il s'agit de concevoir un mini-giratoire de rayon 9 m avec l'anneau giratoire centré sur l'axe de la chaussée.



La commune souhaite réaliser rapidement ce projet sans pour autant démolir les aménagements existants. A ce jour, la commune est en négociation avec les services du Conseil Général, gestionnaire routier en partie de ce carrefour.



BATIMENTS - TRAVAUX

Réalisations de l'année 2010

Logement école Jacques Prévert

Remplacement des fenêtres côté rue de la Gare, par l'entreprise SOUHARD Louis-Philippe, pour un montant TTC de 6.111,37 €.

Cimetière

Les peintures des portails du cimetière et Monument aux Morts donnant sur la rue de Normandie ont été faites par l'entreprise PINÇON pour un montant TTC de 2.077,24 €.

Plan d'eau, rue d'Ernée

La passerelle bois du plan d'eau a été remplacée par l'entreprise SOUHARD Louis-Philippe pour un montant TTC de 5.800,60 €.

Restaurant scolaire

Les cuisines ont été repeintes par l'entreprise PAUMARD André pour un montant TTC de 3.474,92 €.

Vestiaires de foot, au stade Jean du Couëdic

Remplacement des deux portes des sanitaires extérieurs par l'entreprise SOUHARD Louis-Philippe pour un montant TTC de 3.227,12 €.

Conseil en orientation énergétique dans les bâtiments communaux

La commune de Saint-Denis-de-Gastines a souhaité poursuivre sa démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie en participant à la mise à jour des conseils d'orientation énergétique organisée par le Pays de la Haute Mayenne.

La réalisation de cette mise à jour sera réalisée par l'association SYNERGIES.

Objet et but de l'étude

La présente étude effectuée sur sept sites du patrimoine communal bâti (électricité, chauffage, eau potable) et l'éclairage public, a pour objet de déterminer les dépenses de la commune liées à l'énergie puis d'évaluer les gisements d'économies réalisables.

Elle n'est pas un diagnostic approfondi de chaque bâtiment et de chaque installation. Elle permet d'indiquer :

- Les gisements immédiatement décelables,
- Les axes d'amélioration de gestion,
- Les bâtiments coûteux ou complexes qui mériteraient une étude plus approfondie.

Methodologie

L'étude comporte plusieurs étapes :

- Tout d'abord, le recensement par point d'utilisation des consommations et des coûts d'après les factures et contrats, années 2006 à 2010,
- Ensuite, une visite rapide des bâtiments pour déceler les actions d'économies les plus évidentes,
- Enfin, une identification et une évaluation, bâtiment par bâtiment, à partir de son architecture, de son utilisation réelle et de ses équipements techniques, des gisements d'économies.

Matériel

Les acquisitions suivantes pour un montant de 17.079,71 € TTC ont été réalisées :

- Un tableau interactif pour l'école Jacques Prévert,
- Un meuble de rangement pour le restaurant scolaire,
- Une tondeuse pour le service espaces verts,
- Deux tables champêtres pour le jardin intergénérationnel,
- Des bancs et porte-manteaux pour la salle du Dojo,
- Du mobilier pour l'espace des petits à la bibliothèque.

MAIRIE : TRAVAUX DE RENOVATION

Depuis fin septembre, les travaux sont en cours, toute la phase démolition est achevée.

Le projet concerne le réaménagement complet de la mairie. La peau extérieure n'est pas modifiée si ce n'est la démolition des verrues en facades Nord et Sud que sont les toilettes publiques et un abri.

La réalisation du projet ne nécessite pas de modification du terrain naturel.

Présentation du projet :

Le projet de réaménagement de la mairie a pour objectif de répondre aux besoins d'équipement publics de la commune.

Le projet prévoit la redistribution des différents niveaux pour répondre aux normes d'accessibilité et de sécurité.

L'aménagement se présente de la façon suivante :

SOUS SOL :

- sanitaires publics
- chaufferie,
- rangement, local technique,
- archives.

REZ DE CHAUSSEE :

- hall d'entrée,
- salon d'honneur,
- rangement,
- permanence,
- salle de réunions,
- sanitaires.

ETAGE :

- accueil,
- comptabilité,
- secrétariat général,
- bureau du maire,
- tisanerie,
- salle du conseil,
- sanitaires

COMBLES :

- machinerie ascenseur,
- combles



Cf : les plans correspondants vous ont été présentés dans le bulletin n° 47 année 2009 - 2010.

Le projet en chiffres :

N°	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES	PROPOSITIONS HT
1	Gros œuvre	Entreprise TPR	307 921.13
2	Charpente bois - couverture - ardoise	Eurl BECHE	8 031.64
3	Menuiseries aluminium	Sarl Prunier	59 993.00
4	Serrurerie	Leblanc SAS	61 710.39
5	Menuiseries intérieures	Menuiserie Pelé	79 412.85
6	Platrerie sèche - isolation	Ita Spcs	69 046.49
7	Plafonds suspendus	Entreprise Artplac	22 462.68
8	Carrelage faïence	Sarl Cheux	48 210.22
9	Peinture	Entreprise Heuveline	16 761.90
10	Electricité	Aubry électricité	77 620.34
11	Plomberie sanitaire	Entreprise Guérin	24 423.07
12	Chauffage VMC	Entreprise Cortès	55 817.30
13	Ascenseur	Entreprise Alti	27 025.00
TOTAL			858 436.01

La durée des travaux :

Un tel chantier ne demandera pas moins de 16 mois de travaux ; aussi, pendant cette période transitoire le secrétariat de mairie est transféré au 26 avenue de l'Hermitage dans un autre bâtiment communal qui possédait déjà 3 bureaux qui ont été repeints et remis aux normes pour l'occasion.

Les agents « composent » avec ce local et nous vous rappelons qu'ils peuvent vous accueillir :

le lundi : de 9 h à 12 h

les mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

le samedi : de 8 h 30 à 12 h.



LA RESERVE D'EAU

Pourquoi une réserve d'eau, située route de Châtillon ? Une présentation sommaire permettra de vous donner « l'argumentation » de la décision des élus pour ce projet :

1 - Créer une réserve d'incendie pour sécuriser le lotissement de l'Hermitage, la zone artisanale rue de l'Industrie, l'école rue Jeanne d'Arc, le gîte de groupe.

2 - Créer une « noue » pour traiter les eaux pluviales de ruissellement d'une partie de l'agglomération. Le dénivelé sera compensé par la mise en place de mini-barrages en enrochement. Le flux de l'eau sera freiné

favorisant ainsi le dépôt des matières en suspension et des métaux lourds. L'espace sera enherbé et végétalisé.

3 - Créer un aménagement paysager qui s'intègre parfaitement dans les objectifs touristiques de la commune : sentiers pédestres, abords du Manoir : vue agréable depuis les terrasses du château ...

4/ Créer une image paysagère positive en entrée de l'agglomération.

Le budget prévisionnel de 60 000 € TTC pour cet espace est ainsi arrêté :

Dépenses :	Travaux plan d'eau	50 000 €
	Jardin intergénérationnel	10 000 €
Recettes :	Subvention Etat	20 000 €
	Autofinancement :	40 000 €

Les bénévoles et les élus s'investissent pour que ce projet puisse être réalisé au moindre coût.

Ce lieu sera avant tout une sécurisation incendie pour l'agglomération mais aussi un lieu de rencontre, de promenade et d'échanges pour les dyonisiens, leurs familles, amis et les touristes.



AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET HABITAT

Commission composée de : Bertrand DESCHAMPS (Président), Charles BROCHARD (Maire), Thierry CHRETIEN, Georges CROISSANT, Raymond COQUARD, Sylvie TARTIVEL, Gilbert PERRET.

Ses objectifs, sa mission : Rappel

(Manuel « Démarche QSE-CI » approuvé le 8 septembre 2008 par le conseil municipal)

EXTRAIT : « **Le Président et les membres de la commission seront à l'écoute des entreprises, des commerçants et artisans » pour : prendre en compte leurs projets et leurs besoins (création ou développement), les recevoir, les écouter, leur faire part des possibilités de la commune, les accompagner, les soutenir dans leurs démarches administratives et les diriger vers les organismes compétents.**

C'est dans cette optique que dès janvier 2009, la commission s'interrogeait sur l'utilisation possible de l'ancienne usine de couture route de Gorrion (installation d'entreprise, pépinière, incubateur, etc.).

Lors des réunions et débats qui ont suivi, différentes propositions ont été étudiées et des commerçants, artisans, associations ont souhaité être entendus pour présenter leurs projets.

Après avoir exprimé par écrit leurs motivations, besoins, etc., les élus se sont rapprochés de la Communauté de Communes du pays de l'Ernée (propriétaire du bâtiment) pour porter le projet.

En octobre 2009, la CCE a accepté et le conseil municipal a validé le principe d'un crédit bail avec la CCE pour ensuite sous-louer aux occupants et gérer l'ensemble du site.

Les travaux ont été réalisés de juillet à septembre 2010 et les occupants ont pu prendre possession de leurs locaux :

- 15 septembre : Premiers entraînements du Judo
- 5 octobre : Ouverture du COCCIMARKET de Véronique GOBBE
- 9 octobre : Remise des clefs à Philippe LEBLANC, Maçon
- 19 octobre : Remise des clefs à Stéphane BAHIER comme « auto entrepreneur »
- 20 octobre : Remise des clefs à Marie Françoise MAREAU pour l'ADMR
- 27 octobre : Remise des clefs à SARL BOUZIANNE DOITTEE, Plombier, électricien
- 27 octobre : Remise des clefs aux Taxis Angéline MERET - Ambulances CANTO.

A ce jour, seuls 2 locaux restent à louer.

« BELLEVUE MULTIACTIVITES »

C'est un projet qui a permis de réhabiliter et de faire revivre un espace laissé à l'abandon lequel risquait de le rester longtemps de part sa conception.

Ce projet a généré la création de plusieurs emplois dans un espace de mixité avec la présence d'activités économiques diverses (commerciales, artisanales, services), sportives et associatives.

Son aménagement a permis de mettre en commun les espaces extérieurs (parkings notamment).

De plus, des parties communes sont prévues afin d'optimiser les espaces et de favoriser les échanges (salle de réunion, sanitaires, quai de chargement, espaces de circulation).

Les 2 locaux disponibles sont aménagés de façon à pouvoir accueillir des activités de services dans une pépinière d'entreprises.

L'approche « multi activités » constitue une étape essentielle du maintien économique en milieu rural. Les porteurs de projets sont souvent confrontés à une difficulté de trouver des locaux adaptés à leur besoin de développement.



Au dire du Président de la CCE, cet espace est sans doute unique dans le département.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dans le cadre de la séparation de ses activités de négoce et de transport, SODYTRANS (Société Dyonisienne de Transport) gérée par Jean Paul REBOURS a repris l'activité de transport et de commissionnaire de transport des ETS REBOURS à compter du 01/09/2010.

Louis Philippe SOUHARD & Sylvie TARTIVEL ont créé la société E.C.M (Ernée Conseils Menuiserie) dont le siège social et la fabrication sont 10 avenue Flandres Dunkerque et l'exploitation d'un magasin 5, rue Nationale, à Ernée.

Commission composée de : Bertrand DESCHAMPS (Président), Charles BROCHARD (Maire), Thierry CHRETIEN, Laurent BRARD, David LEPECULIER, Anita GONTIER, Marie-Pierre DUFOR, Sylvie TARTIVEL, Christine MONNIER, Gilbert PERRET.

Ses objectifs, sa mission : Rappel

(Manuel « Démarche QSE-CI » approuvé le 08 septembre 2008 par le conseil municipal)

EXTRAIT : « *La mise en place d'une démarche QSE-CI (Qualité Sécurité Environnement Communication Information) est un projet global qui doit mobiliser l'ensemble du personnel communal et les membres du conseil municipal* ».

Après un rythme très soutenu de mai 2008 à février 2010 soit 40 réunions, la commission a marqué un temps d'arrêt afin d'analyser le bien fondé de son action.

Même s'il n'y a pas de manifestation spontanée pour démontrer l'intérêt de cette commission, il apparaît plus que jamais que nous avons tous besoin de s'exprimer, de s'expliquer, d'essayer de se comprendre pour réfléchir et agir ensemble dans l'intérêt général de notre commune et de ses citoyens, en sortant de notre quotidien et en menant des actions pour nos enfants et petits enfants afin de préserver leur avenir à ST-DENIS-DE-GASTINES.

Nous avons aujourd'hui la certitude que le monde est en mouvement perpétuel, des changements importants sont à venir (réforme des collectivités locales avec des projets de mutualisations, mise en place de réflexions au niveau du Pays de la Haute Mayenne dans des domaines divers : Schéma de Cohérence du Territoriale, réforme de la chartre du pays, attractivité du territoire, etc...).

Les communes qui ne veulent pas réfléchir à leur avenir sont promises à des lendemains moroses.

Résumé des réflexions menées par la commission :

1 - Manuel QSE-CI Présentation à tous les acteurs communaux (conseil municipal, employés communaux, associations, comité des commerçants et artisans), afin de recueillir l'avis de chacun sur ce projet. La grande majorité des personnes a souhaité adhérer à ce projet.

Une réunion publique a été organisée le 18 décembre 2008 pour « débattre ».

2 - Approbation de cette action par le conseil municipal à l'unanimité le 08 septembre 2008.

3 - Eclairage de la salle des sports : Analyse du problème, réunions avec les personnes concernées (Architecte, bureau d'études, entreprise, fabricant), expertise avec un bureau de contrôle. Après consensus, l'entreprise avec le soutien de son fournisseur a accepté de réparer son erreur afin d'obtenir un éclairage conforme à la réglementation en vigueur.

4 - Assistance aux associations pour l'organisation de leurs manifestations

- **Festival Au Foin de la rue :** Cette manifestation au combien importante sur le plan culturel et social, reconnue « sans réserve » par notre environnement politique (CCE, Pays de la Haute Mayenne, CCPM, Département, Région, etc.) ne peut pas échapper aux exigences de la réglementation. La commission QSE-CI a apporté son soutien lors de la mise en place des documents administratifs obligatoires (Dispositif prévisionnel de sécurité et de secours aux personnes). Lors de l'édition 2010, nous pouvons être très satisfaits et honorés d'entendre Madame le Sous Préfet féliciter les organisateurs du festival pour leur écoute, leur adhésion aux recommandations des autorités afin d'assurer une « fête » dans des conditions sécuritaires.

- **Fête de la moisson :** Les organisateurs de cette manifestation ont également bien compris l'intérêt d'évoluer vers la mise en place de dispositifs de sécurité (extincteurs, vérification des installations électriques par un organisme agréé, DPS, etc...).

- **Fête communale :** Alors que la réglementation ne l'impose pas, le Comité des fêtes a bien compris l'intérêt de la mise en place d'un dispositif de sécurité minimum pour prévenir les risques.

5 - Sécurité routière :

- **Participation à la semaine nationale « Sécurité routière »** le 14 octobre 2008 avec les enfants des écoles, encadrés par leurs professeurs et le personnel communal. Cette journée a permis de lister un certain nombre d'anomalies « détectées par les enfants » qui ont été reprises ou seront reprises lors des prochains aménagements dans le bourg.

- **Suite au diagnostic réalisé par l'Unité Nord Mayenne de la Direction des Territoires (ex DDE),** une réflexion a permis de proposer au conseil municipal quelques aménagements (déplacement des panneaux entrée/sortie agglomération, déplacement de panneaux de limitation de vitesse, mise en place de marquage « arrêt minutes », aménagement du carrefour rue de la Gare, avenue de l'Hermitage et rue

des Prés (en cours d'appel d'offres par la commission voirie), d'autres réflexions sont en cours et seront analysées en concordance avec l'accessibilité.

- **Panneaux de signalisation « Cavaliers »** : Partant du principe que les panneaux signalant la présence d'animaux « sont à la charge du tiers à qui est imputable le danger », rencontre avec Mr THOMAS qui, comprenant bien la réglementation, a pris en charge la fourniture des panneaux sur le CD 247 et la VC 8.

- **Code la rue** : Présentation au conseil municipal le 18/11/2009 afin de mieux comprendre les nouvelles dispositions qui peuvent être prises en compte lors de notre réflexion sur la sécurité routière en agglomération et l'accessibilité.

6 - Défibrillateurs : Réflexion, consultation des associations, achat et mise en place de 2 appareils (salle de sports Jean du Couëdic et salle des fêtes Georges Chrétien)



7 - Réaménagement de la mairie :

- Organisation d'une réunion publique le 11 février 2009 pour présenter le projet et recueillir les avis des Dyonisiens.

- Proposition au conseil municipal (qui a accepté) de réaliser le chantier dans le cadre d'une « Charte Chantier Propre » rédigée par la commission. Cette charte a permis de retenir les cibles prioritaires suivantes : Gestion de l'énergie, choix intégré des produits et systèmes de construction, faibles nuisances, gestion et suivi des déchets, gestion de l'entretien et de la maintenance.

8 - Diagnostic accessibilité : Ce diagnostic réalisé par la DDT a été approuvé par le conseil municipal qui a désigné un bureau d'études (Plaine Etude de Changé) qui va travailler étroitement avec les commissions QSE-CI et voirie.

9 - Communication et information

Une réflexion et un effort supplémentaire doivent être faits dans ce domaine afin de réduire les incompréhensions, les non dits, etc. au travers de réunions, du site internet et autres...

10 - Politique d'accueil et attractivité

Le 2 décembre 2009, information du conseil municipal sur les réflexions menées par le Pays de la Haute Mayenne sur cette thématique.

Le 18 octobre 2010, débat organisé à la salle Georges CHRETIEN par le Conseil de Développement sur le thème « Vivre en haute Mayenne, par choix - Habiter, travailler, s'épanouir ».

Nous allons donc reprendre ces thèmes pour « notre territoire » la commune de St Denis de Gastines.

CONCLUSION

La commission QSE-CI veut remplir son rôle de réflexion, d'analyse, de concertation et de propositions, au prix d'un travail soutenu, à l'écoute des Dyonisiens et d'une ouverture vers l'extérieur.

RESTAURANT SCOLAIRE

Du 11 au 15 Octobre 2010, le restaurant scolaire a participé à la semaine du goût. Le thème était "Du jardin à l'assiette, fruits et légumes".

En effet, le but était de faire découvrir des aliments que les enfants ne mangent pas régulièrement comme un velouté de potiron, un gratin de blettes... et bien d'autres plats cuisinés avec talent par Nelly LECLERC et Anthony COULANGE. Merci à eux pour leur dévouement et leur professionnalisme. Merci aussi aux élus et aux personnes qui sont venus donner un coup de main tout au long de cette semaine. Une partie des légumes et fruits a été cueillie dans le jardin intergénérationnel et le verger. Sur 196 élèves scolarisés cette année, 138 viennent au restaurant



scolaire. Comme les années précédentes, les journées à thème (repas de Noël...) seront reconduites.

Christine MONNIER

FLEURISSEMENT ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS

C'est mi-juillet que les élus de la commission « ont planché » sur les bases des grilles établies par le Comité départemental du tourisme, pour arrêter le palmarès des maisons fleuries année 2010, dont voici les lauréats :

Cat. 1 : MAISONS AVEC JARDIN TRES VISIBLE DE LA RUE

1. M. et Mme ROMAGNE Louis 1, rue Beauséjour
2. M. et Mme JANVIER Raymond 1, rue du Bocage
3. M. et Mme FOUGERAY Rémy 4, rue de la Vallée
4. M. et Mme HAMEAU Denis 8, rue d'Anjou
5. M. et Mme COUASNON Maurice 4, rue Bonne Fontaine
6. M. et Mme QUINTON Henri 2, rue Beauséjour
7. M. et Mme GOUGEON Léon 1, avenue de l'Hermitage
8. M. et Mme LAGREVE Joseph 10, rue des Fauvettes

HORS CONCOURS :

M. et Mme BLANCHETIERE Alphonse 14, rue Beauséjour

Cat. 2 : UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE - FENETRES ET MURS

1. M. et Mme HATTE Emile 1, place Bellevue
2. M. et Mme GUESNON Edmond 5, Place Bellevue
3. M. et Mme QUINTON Maurice 10, place de l'Eglise
4. M. et Mme MERIENNE Marcel 19, rue de Bretagne
5. M. et Mme QUINTON Zacharie 42, rue de Bretagne
6. Mme DENIAU Suzanne 3, place Bellevue

HORS CONCOURS :

M. et Mme TROTIN Paul 12, rue de Bretagne

Cat. 3 :

BALCONS ET TERRASSES – COURS ET JARDINETS

1. M. et Mme LEFEUVRE Joseph 10, rue Beauséjour
2. M. et Mme BOITTIN René 15, rue Beauséjour

HORS CONCOURS :

M. et Mme DUVAL Roland 5, rue du Vieux Lavoir

Cat.4 : Tous COMMERCES et COLLECTIVITÉS

1. Ecole Publique - 10 Rue de la Gare

HORS CONCOURS :

Maison de Retraite - 1 Rue Pasteur

Ce concours sera suspendu pour l'année 2011. En effet, de nombreux constats faits par les élus les incitent à faire une pause comme un certain nombre de communes.

Néanmoins, la commune continuera à participer au concours régional et compte sur les Dyonisiens pour continuer à embellir leur cadre de vie.



“Jardin intergénérationnel et pédagogique”

Le projet s'est concrétisé au fur et à mesure de l'année. Avec la participation du conseil municipal d'enfants, le centre de loisirs et les Dyonisiens, la mise en place des plantes médicinales; plantes aromatiques; légumes oubliés; fleurs comestibles... s'est déroulée dans la bonne humeur, la communication, le partage du savoir-faire des uns et des autres. Les légumes ont été cueillis par les enfants du centre de loisirs et remis au restaurant scolaire. Notre projet mène son petit bonhomme de chemin puisqu'au printemps une « planssonnière » de fruitiers sera mise en place. Les élus travaillent aussi sur les nouveaux projets 2011, je vous invite à venir découvrir les nouveautés au fur et à mesure des saisons.

Christine MONNIER



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

L'équipe de 2009/2010 était composée de : BOYER Tommy, DUFOUR Mélissa, GUERIN Lucas, GUITTER Camille, HUET Kévin, LEGROS Tanguy, LEMARECHAL Mathilde, PERRIER Noémie, ROYER Corentin, ROYER Guillaume.

Voilà maintenant trois ans qu'un conseil municipal d'enfants existe à Saint Denis de Gastines. Voici les réalisations des 3 commissions :

1 - Bilan de la commission environnement

Concernant le jardin intergénérationnel :

Les conseillers enfants ont proposé 3 modèles de poubelles aux élus adultes (poubelle en fer, poubelle en plastique et poubelle en bois). Les élus adultes ont choisi la poubelle en bois.

L'étiquetage des plantations a été réalisé en compagnie d'élus un mercredi matin.

Autres projets :

Un après-midi « Nettoyons la nature » pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles privée et publique de la commune a été organisé.

Au préalable, le travail suivant avait été fait :

- Chercher les endroits susceptibles d'être nettoyés,
- Faire le planning de l'après-midi,
- Faire l'itinéraire pour chaque équipe,
- Mener une réflexion pour que les personnes ne mettent pas tous les déchets dans le même sac.

Bilan : 6 sacs de matériel recyclable et 6 sacs de matériel non-recyclable ont été ramassés. Cet après-midi a été apprécié de tous. Pour clore la journée, la commission a offert un goûter à toutes les personnes présentes.

Enfin, les conseillers enfants ont fait une demande pour que les abris bus soient nettoyés, ces derniers sont désormais tous propres.

2 - Bilan de la commission sécurité / handicap :

Concernant le jardin intergénérationnel :

Les conseillers enfants ont proposé une table adaptée aux personnes porteuses de handicap et cette dernière a été retenue par le conseil municipal adulte. Les conseillers enfants ont mené une réflexion :

- Sur l'accessibilité du jardin en pensant que les chemins devaient être assez lisses et pas glissants
- Sur le périmètre de sécurité autour de l'étang qui se formera naturellement avec des plantes

Autres projets :

La commission sécurité a constaté que certains parents se stationnaient mal à la sortie de l'école, rue de la Gare. Elle a réalisé une affiche qui a été distribuée à tous les parents afin de les sensibiliser sur la sécurité à la sortie des écoles. Par la même occasion, elle a demandé à la Municipalité des lignes blanches sur le parking, rue de la Gare ainsi qu'un passage piéton route de Gorrion afin que les enfants puissent traverser en toute sécurité la voie pour se rendre à la salle des sports. Ces demandes ont toutes été réalisées.

3 - Bilan de la commission loisirs / intergénération

Concernant le jardin intergénérationnel :

La commission loisirs / intergénération a proposé une table de pique-nique. Cette dernière s'accordait avec la table de la commission sécurité / handicap. La proposition a été validée par le conseil municipal adultes.

De même, elle a proposé un banc en fer mais cette suggestion a été rejetée car les élus adultes souhaitent mettre des bancs en pierre qui seront dans la continuité des chemins pédestres.

Une réflexion sur des jeux grandeur nature pour le jardin a été entamée. En faisant des recherches sur internet, la commission a pensé à un damier.

Autres projets :

Les conseillers enfants ont commencé à faire un journal avec interview d'associations, de commerçants, employés communaux et de Monsieur Le Maire. Ils avaient préparé les différentes questions mais faute de temps, ils n'ont pas pu questionner toutes ces personnes et leur journal n'a pas pu voir le jour cette année malgré leur implication.

Enfin, les 3 commissions ont participé à la mise en place des différentes plantations avec certains élus et les bénévoles un mercredi en fin d'après midi.

Elles se sont aussi réunies pour organiser une journée sportive inter-écoles pour la fin de l'année scolaire.



La liste des nouveaux conseillers enfants 2010/2011
 BEDOUET Delphine, BOYER Tommy,
 BRARD Tristan, FREARD Charles,
 GENEVRAIS Camille, GENEVRAIS Laura,
 GOURDET Valentin, LEMARECHAL Mathilde,
 PIGNON Elliott, ROYER Guillaume.

Les élus enfants ont choisi leur commission en rapport avec leur campagne électorale.

ENVIRONNEMENT

Camille, Laura, Valentin

SECURITE/ HANDICAP

Charles, Delphine, Tristan

LOISIRS/ INTER GENERATION

Elliott, Mathilde, Tommy, Guillaume

Chaque commission a travaillé en équipe pour discuter des différents projets qui pourraient être mis en place lors de leur mandat.

1 - Projets de la commission environnement :

- Planter des arbres au jardin intergénérationnel,
- Mettre une poubelle sur le parking de l'espace Bellevue,
- Reconduire l'opération « Nettoyons la nature ».

2 - Projets de la commission sécurité / handicap :

- Construire une piste cyclable et piétonnière reliant le giratoire route d'Ernée à la route de Gorrion. Cette piste serait balisée tout le long par des poteaux réfléchissants qui marcheraient à l'énergie solaire,
- Mettre plus de passages piétons,
- Penser à mettre des places réservées pour les personnes porteuses de handicap,

- Faciliter l'accès entre le centre de loisirs et la salle de musique.

3 - Projets de la commission loisirs / inter génération

- Mettre en place une aire de jeux pour le jardin intergénérationnel
- Mettre un tourniquet pour le jardin intergénérationnel
- Faire un terrain de pétanque près de la salle des fêtes
- Faire une activité peinture avec les deux écoles
- Repeindre les buts à l'espace vert, rue de la Vallée
- Création d'un journal

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs de Saint-Denis-de-Gastines a ouvert ses portes pendant toutes les vacances scolaires 2010 ainsi que les mercredis. Le temps fort comme chaque année a été le mois de juillet : 91 enfants ont pu s'épanouir autour de différentes activités.

Répartis en trois tranches d'âge, les petits malins, les bidouilleurs et les aventuriers ont participé activement à la vie du centre avec cette année une grosse mission :

Organiser un spectacle avec les 4 ambassadeurs des différents continents.

Et grâce à différentes découvertes sur les continents, les enfants ont pu réaliser un spectacle venant des quatre coins du monde.

Comme l'année précédente, la fin de semaine était réservée aux sorties avec notamment :

- Le safari,
- La participation au festival Rockyssimômes,
- Des sorties piscine à Ernée et au parc aquatique de Vire,
- Sortie au parc d'attraction « Cobac parc »,
- Une sortie cinéma.

Les veillées furent reconduites. Une veillée contes mimés destinée aux 3-5 ans avec quelques jeux, un barbecue.

Les plus grands ont participé cette année encore à une veillée / nuitée ; en effet, après la grande soirée boum, les enfants dormaient au centre de loisirs et quel bonheur de prendre son petit déjeuner entre copains avec de la bonne baguette bien fraîche. L'autre veillée était sur le thème du chocolat avec différents jeux.

Trois camps se sont déroulés pendant ce mois de juillet.

Chez les petits malins

8 enfants ont découvert l'univers du poney avec le brossage, le montage du poney. Ils ont même joué les acrobates un après-midi en imitant les équilibristes sur les poneys... 3 jours remplis de bons souvenirs pour les 3-5 ans.

Chez les bidouilleurs

11 enfants de 6 à 8 ans sont partis une semaine à Meslay du Maine. Les enfants ont pu faire du VTT, de l'escalade et de l'équitation. Bon accueil et le site était agréable.

Chez les aventuriers

12 enfants de 9 à 12 ans sont partis à La Jaille Yvon. Dans un cadre agréable, ils se sont initiés au canoë Kayak, à l'équitation, à l'escalade, au grimpeur arbre et au VTT...

Ces 3 camps se sont bien déroulés sous un temps convenable et des groupes d'enfants très agréables pour la vie en collectivité.

Les parents ont pu aussi venir s'exprimer, suivre le déroulement du centre, voir leurs enfants à travers différentes photos, s'informer près des animateurs autour d'un jus d'orange. Ce lieu convivial, appelé « espace parents » devient de plus en plus le passage obligatoire des parents conduits par leurs enfants car le quotidien dans cette salle fait partie de la vie du centre.

Pour clôturer ce mois, parents et enfants avaient rendez vous à la salle des fêtes où des stands de jeux étaient installés représentant les différents continents. Ensuite, les parents étaient invités à une émission TV pour découvrir chants, chorégraphies, spectacles... La traditionnelle danse des animateurs devant un public en ébullition était au programme avant les récompenses distribuées aux enfants pour leur grande participation.

Ayant eu peu de familles à se déplacer au visionnage du film de l'été juste avant la réunion d'information le vendredi soir 18 juin, nous avons décidé de déplacer cette réunion un samedi matin pour 2011.

PROJET 2011

Le périscolaire

Agrandir le pôle informatique avec initiation le soir.

Mettre en place des activités autonomes pour les plus grands

Le centre de loisirs

Continuer la sensibilisation des enfants sur le handicap

Mettre des semaines à thèmes (musique, expérience...)

L'équipe d'animation remercie le conseil municipal et les parents pour la confiance qui leur a été accordée. Elle espère répondre aux différentes attentes de chacun et donne rendez-vous aux enfants au centre de loisirs pour l'année 2011 pour encore plus d'aventures et de surprises !!!

SERVICE JEUNESSE

Comme chaque année depuis mai 2001, le service jeunesse accueille les jeunes dionysiens de 12 à 18 ans. Le but est d'accompagner ces derniers dans leurs projets et de leur proposer des activités au plus près de leurs attentes et de leurs envies.

Constatant que les enfants qui quittaient le centre de loisirs n'osaient pas franchir la porte du service jeunesse, l'animateur Fabien proposa des journées « mini ados » qui se déroulaient certains mercredis ou jours de vacances scolaires pour la seconde année. Cette année, seize jeunes sont venus s'ajouter aux 90 déjà inscrits. Les temps forts sont :

- Des activités gratuites comme les tournois et échanges sportifs ou culturels avec les communes environnantes, l'espace Internet, montage photo / vidéo, activités manuelles le baby-foot, le billard...
- Des sorties patinoire, paint-ball, space laser, karting,

bowling, cinéma aux vacances scolaires à des prix minimes afin d'attirer le maximum de jeunes.

- En décembre, la manifestation de Noël a été reconduite avec le Comité des jeunes dans le but d'animer le centre bourg, et de satisfaire les attentes des familles et des plus jeunes. Stands photos avec le père Noël, boissons chaudes, tour de carriole, jeux, sculpture sur ballons, lâcher de ballons tenus par les ados sous le regard émerveillé des enfants de voir le père Noël en avant première... Puis un concert gratuit pour clôturer la soirée.

- Un atelier « argent de poche » mis en place en février, avril et juillet pour les 16-18 ans. Il s'agissait de la mise en place de petits chantiers ouverts aux ados qui, en contrepartie reçoivent une rémunération de 15 euros par intervention de 3 heures. Les jeunes peuvent cumuler jusqu'à 3 demi-journées.

- En juillet, 6 jeunes sont allés participer au championnat départemental de caisse à savon à Montsûrs. Un projet préparé depuis avril de la construction de leur engin jusqu'aux différentes courses où nos jeunes dyonisiens n'ont pas eu froid aux yeux en finissant à des places honorables pour cette troisième année.

- Cet été, deux autres camps ont eu lieu. Le premier s'est déroulé en juillet où 12 ados de 12 à 14 ans ont pu pratiquer plusieurs activités sportives comme l'accrobranche, le paint-ball, le VTT, l'escalade... sans oublier les différentes veillées. En août, ce sont les 15-18 ans qui sont allés aux Sables d'Olonnes pour pratiquer différents jeux de plage sans oublier les différentes veillées. Chacun a pu ainsi toucher à tous les domaines de la vie en collectivité allant de la préparation des repas à l'animation de groupes.

Contact : Fabien MAROLLEAU

Tél : 02 43 32 11 26

Portable : 06 68 16 55 66

Jours d'ouverture :

Les mardi, jeudi, vendredi,
9h30 - 12h15 et 13h45 - 18h30
le mercredi : 9h - 12h et 13h - 18h
le samedi de 10h - 14h

- Reconduire la manifestation de Noël en augmentant le nombre de stands et en innovant chaque année pour que cette dernière soit adoptée par les habitants de la commune.

- Mettre en place des actions d'autofinancement (lavage de voitures) pour partir à un séjour ski en février 2011

- Reconduire « l'atelier déco » pour le festival « Au foin de la rue »

- Mettre en place des camps sportifs ou à la mer pour cet été.

- Augmenter les échanges intercommunaux et programmer des actions pour valoriser encore plus la commune.

- Participer au championnat départemental de caisses à savon

- Remettre en place des opérations « Argent de poche » pour les 16-18 ans

- Et bien d'autres actions émanant des idées de chacun...

Ces projets ne se dérouleront qu'en la présence de jeunes et de leur motivation. A vous jeunes dionysiens d'exposer votre dynamisme à toute la Mayenne et de montrer à vos aînés qu'il y a de la relève !!!

Fabien

BIBLIOTHEQUE

Comme chaque année, la bibliothèque a organisé différentes manifestations en commençant par une sortie au salon de la littérature jeunesse à Fougères. Sous forme de jeu questionnaire, les enfants ont pris plaisir à rencontrer les auteurs, illustrateurs présents sur le salon.

En attendant Noël, les enfants sont venus nombreux assister au petit spectacle « À la recherche de Mère Noël » préparé par l'équipe de la bibliothèque ainsi que la bibliothécaire intercommunale.

En février, c'est à la salle des mariages que l'équipe des « A petits petons » est venue présenter son spectacle sur la lune. Plus de 70 personnes y ont participé.

Le département de la Mayenne met à l'honneur en cette année 2010 l'auteur mayennais Jean-Loup Trassard, c'est pourquoi St Denis de Gastines a proposé au mois de mars à la salle Georges Chrétien une rencontre avec la compagnie Pakapaze et Jean-Loup Trassard. Les personnes présentes ont pu assister à une répétition du spectacle « Les nuisibles » et échanger avec la compagnie et l'auteur.

Comme chaque année, les enfants de 7-12 ans de Saint-Denis-de-Gastines ont participé au prix « Bull'Gomme 53 ».

Ce prix a pour ambition de susciter chez les jeunes lecteurs, l'envie de découvrir de nouveaux dessinateurs en leur proposant une sélection de dix BD.

Comme depuis plusieurs années, la bibliothèque dyonisienne est celle du département qui a déposé le plus de bulletins de vote.

Les enfants ont donc eu le privilège d'aller au salon BD à Changé et de remettre le prix à l'auteur gagnant William Maury avec la BD « les Sisters ».

Avec leur classe, les enfants ont également eu la joie d'accueillir à St Denis deux auteurs : Mrs Messina et Lepitec auteurs de la BD « José Lapin » sélectionnés pour le prix « Bull'Gomme ». Les jeunes lecteurs ont découvert les différentes étapes pour la réalisation d'une BD, posé des questions et réalisé eux-même leur propre planche.

La bibliothèque a proposé également tout au long de l'année différentes expositions :

- Novembre 2009 - janvier 2010 :
Valise de livres sur les jouets
- Décembre 2009 - février 2010 :
Valise de livres sur l'astronomie
- Février - Avril 2010 :
Exposition sur les peintres et sculpteurs mayennais :
Valise sur Georges Brassens
- Mars - Avril 2010 :
Exposition sur l'Afrique Noire
- Mai - Septembre 2010 :
Valise de DVD

En Septembre et Octobre, en partenariat avec la semaine du goût au restaurant scolaire dont le thème était « les fruits et légumes », la bibliothèque a proposé de nombreux ouvrages ainsi qu'une exposition de panneaux sur les expressions comme rouge comme une tomate, haut comme trois pommes, ne plus avoir un radis... Toutes ces expositions étaient prêtées par la bibliothèque départementale de prêts.

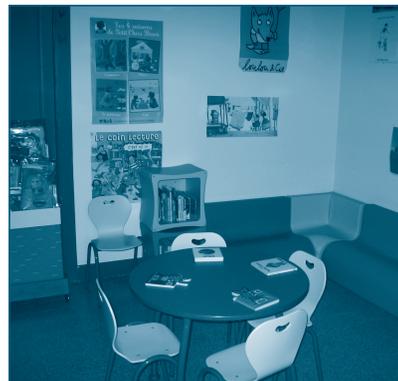
Prévision 2011

En attente du spectacle « Pour Louis de Funès » de la saison culturelle de l'Ernée qui se déroulera à la salle Georges Chrétien le **jeudi 21 avril 2011**.

Pour information

La bibliothèque a reçu du nouveau mobilier pour compléter l'existant, en particulier dans le coin jeunesse, (banquettes, table et chaises très colorées) mais également pour les périodiques. C'est dans cet endroit très chaleureux que la bibliothèque accueille environ 300 lecteurs, à peu près autant de lecteurs jeunes que d'adultes.

Celle-ci possède environ 5500 livres jeunesse et 2800 livres adultes. Un échange de 100 livres est effectué chaque mois par la bibliothèque départementale de prêts. Le bibliobus passe une fois par an pour échanger 400 livres. Une navette intercommunale est également mise en place chaque semaine, celle-ci permet une rotation des livres sur le pays de l'Ernée et de satisfaire le lecteur plus rapidement lorsque celui-ci à une demande particulière d'ouvrages. Tous les prêts de livres sont gratuits.



Horaires d'ouverture :

Lundi :
10 h00 à 11 h00

Mercredi :
10 h00 à 12 h30
et de
14 h00 à 17 h00

Samedi :
10 h00 à 12 h30

LES ELUS - LE PERSONNEL COMMUNAL

Sauveteurs Secouristes du Travail

L'ensemble du personnel et certains élus ont suivi la formation des Sauveteurs Secouristes du Travail. Une formation sur 2 samedis. Ces équipes suivront des séances de recyclage en 2011.

Un Sauveteur-secouriste du travail (SST) est un membre du personnel volontaire ou désigné pour porter secours en cas d'accident.

Il doit être capable de porter secours à tout moment au sein de son entreprise à toutes victimes d'un accident au travail, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

Art 4224-15 : Le Code du travail (01/05/08) rend obligatoire la présence d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence, « dans chaque atelier où sont affectés des travaux dangereux et sur chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux ».

Il vaut mieux disposer de plusieurs sauveteurs secouristes du travail, surtout dans les lieux où les risques d'accident sont les plus élevés et les plus graves.

Les CRAM préconisent de former 10 % des effectifs au secourisme et d'avoir au moins un secouriste par équipe.

**Protéger, Examiner, Faire Alerter, Secourir
en moins de 3 minutes.**



PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Par délibération en date du 7 juillet, le Conseil Municipal prescrit un plan local d'urbanisme pour SAINT DENIS DE GASTINES.

En effet, le plan d'occupation des sols approuvé le 4 janvier 2001 ne correspond plus aux exigences actuelles. Par ailleurs, la nouvelle réglementation issue de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains a transformé les plans d'occupations des sols en plans locaux d'urbanisme.

1 - Qu'est-ce-que le P.L.U. ?

- Un document de planification de l'urbanisme communal,
- Un outil d'aménagement du territoire,
- Un projet partagé,
- Un projet encadré par les principes du développement durable.

2 – Le cadre juridique :

Les objectifs : l'article L121.1

L'explication détaillée : l'article L123.1

Article L.121-1 du code de l'urbanisme

Les plans locaux d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de

l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.



3 - Le contenu du plan local d'urbanisme :

- *Le rapport de présentation :*

Expose le diagnostic,

Analyse l'état initial de l'environnement,

Explique les choix retenus pour établir le PADD,

Explique le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement le cas échéant,

Evalue les incidences sur l'environnement.

- *Le PADD : projet d'aménagement et de développement durable :*

Expose le projet d'urbanisme de la commune,

Envisage à long terme du développement économique et social, de l'environnement et de l'urbanisme,

Doit obligatoirement exposer les orientations générales sur la commune : structure urbaine et paysagère, offre en terme d'habitat, déplacements, devenir de l'activité agricole, utilisation économe des ressources naturelles, localisation et accessibilité des équipements, offre commerciale.....

- *Les orientations d'aménagement :*

Morphologie urbaine,

Continuité avec le tissu urbain existant,

Principes de déplacements.

- *Le règlement graphique :*

Il permet d'identifier les grands types d'occupation du sol (U, AU, A, N) :

U : Zones urbaines,

AU : Zones à urbaniser, (ex. NA des POS)

A : Zones agricoles : (ex. NC des POS)

N : Zones naturelles et forestières (ex. ND des POS)

- *Le règlement écrit :*

Fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol applicables aux zones U, AU, N et A .

Le règlement de chaque zone comporte 14 articles (dont 2 obligatoires) :

- Type d'occupation ou d'utilisation du sol interdits

- Accès et voiries

- Emprise au sol

- Caractéristiques des terrains

- Implantation des constructions

- Stationnement

- *Les annexes :*

Les servitudes d'utilité publique,

Le classement sonore des infrastructures terrestres,

Liste des sites archéologiques, des lotissements de plus de 10 ans qui conservent leurs règles,

Annexes « eau potable, eaux usées et eaux pluviales », « élimination des déchets »,

L'étude de recensement des zones humides (SAGE).

- *Les procédures parallèles :*

- Inventaire des zones humides : (SAGE Mayenne) : Préservation et protection des zones humides, des ripisylves et des haies de versant.

- Mise à jour du schéma de zonage d'assainissement : Actualisation nécessaire pour prendre en compte les évolutions du PLU.

Enquête publique conjointe à celle du PLU.

Pendant l'élaboration du plan local d'urbanisme des concertations seront mises en place avec les dyonisiens, les associations locales et les autres personnes concernées.



SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Contexte et objectifs de l'étude :

Le Syndicat d'Eau du NORD-OUEST MAYENNAIS (SECOM) et la Commune de SAINT-DENIS-DE-GASTINES se sont constitués en groupement d'étude afin de réaliser un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (voir bulletin n° 47 année 2009/2010).

La commune de SAINT-DENIS-DE-GASTINES assure son approvisionnement en eau à partir de ses 2 captages d'eau souterraine : « La Chênevotterie et La Louverie ». SAINT-DENIS-DE-GASTINES dessert 1 685 habitants (recensement 2006 - INSEE). Sa capacité de production (environ 120 000 m³/an) couvre pratiquement ses besoins en eau. La commune importe en moyenne 4 300 m³/an près du syndicat mixte de renforcement du Nord-Mayenne. Le réseau de SAINT-DENIS-DE-GASTINES est composé de 103 km de canalisations et 2 réservoirs pour un volume total de stockage d'eau traitée de 720 m³.

L'objectif du Schéma Directeur est de définir un programme chiffré et hiérarchisé des investissements à réaliser afin d'assurer un bon fonctionnement du système d'alimentation en eau potable jusqu'à l'horizon 2025.

Diagnostic et état des lieux de l'eau potable à SAINT-DENIS-DE-GASTINES :

L'analyse besoins ressources sur la commune a mis en évidence en situation actuelle comme en situation future un déficit :

Capacité des 2 forages de la commune : 400 m³/j ;

Besoins de pointe en situation future : 610 m³/j.

Les visites des ouvrages ont confirmé le bon état général des installations communales.

La qualité de l'eau sur les deux sites de production est conforme à la réglementation (concentration en nitrates inférieure à 30 mg/l sur les 2 captages).

Modélisation et simulations :

Sur SAINT-DENIS-DE-GASTINES, la campagne de mesures et la modélisation des réseaux ont mis en évidence un fonctionnement globalement satisfaisant des réseaux :

- *Pertes de charges inférieures à 3 m/km à l'exception du tronçon entre le réservoir de Pierre Blanche et celui du Bourg ;*

- *Pressions minimales supérieures à 2 bar, pressions maximales pouvant être supérieures à 7 bar au sud et à l'est de la commune ;*

- Temps de séjour et concentration en chlore satisfaisant à l'exception de quelques tronçons en extrémité de réseau ;

- *Autonomie en cas d'arrêt de l'alimentation supérieure à 24 h ;*

- Enfin la défense incendie est globalement satisfaisante (80% des poteaux incendie ayant un débit supérieur à 60 m³/h, 20% ayant un débit compris entre 30 et 60 m³/h).

Adaptation des traitements :

Les deux forages de SAINT-DENIS-DE-GASTINES disposent d'une neutralisation-reminéralisation dont le fonctionnement est satisfaisant :

- La Chênevotterie d'une capacité de 16 m³/h a été mise en service en 1949,

- La Louverie d'une capacité de 30 m³/h a été mise en service en 1978.

L'objectif de ces installations est d'amener à l'équilibre calco-carbonique les eaux prélevées. En effet, celles-ci provenant d'arène granitique du socle armoricain sont de nature douce et insuffisamment minéralisée pour une mise en distribution (risque accéléré de corrosion des conduites en particulier).

La neutralisation consiste en un passage de l'eau sur un filtre calco-carbonique.

Il était d'usage dans l'Ouest de la France d'utiliser comme média filtrant du Maërl en provenance des Glénans. Cependant, l'extraction du matériau a été arrêtée en avril 2010. La neutralite était composée à 85 % de CaCO₃ et à 15 % de MgCO₃.

Deux substituts sont actuellement envisagés :

- le calcaire terrestre composé à 25 % de CaCO₃ ;

- la Dolomie composée pour moitié de CaCO₃ et pour moitié de MgCO₃.

Il existe aussi une variété proche de la neutralite provenant d'un gisement de Maërl d'Islande.

Le choix de ces produits n'est pas sans incidence financière. En particulier, si le calcaire terrestre est moins cher que la neutralite des Glénans, la dolomie est bien plus chère. De fait, la neutralite d'Islande est un peu plus chère que celle des Glénans.

Le changement de matériau est en principe assez facile et ne nécessite pas de travaux lourds dans la mesure où la configuration des sites est adaptable.

Il faut cependant faire attention à 3 paramètres :

- le temps de contact de l'eau sur le matériel filtrant : ainsi, le temps de séjour pour du calcaire terrestre est plus important que pour la neutralite ;

- les possibilités de contre-lavage ;

- l'apparition d'éventuel problème de turbidité.

Dans le cas de la mise en oeuvre du Calcaire terrestre, il convient aussi d'être prudent sur la structure de l'ouvrage car ce matériau étant plus lourd que le Maërl, des travaux de renforcement du Génie Civil peuvent être nécessaires. Les autres inconvénients du Calcaire terrestre sont la nécessité de disposer d'un temps de séjour plus long (ou d'accroître la capacité de filtration par extension des unités) et d'une capacité de pompage de lavage plus importante.

Dans ce contexte, il convient de procéder à une expertise avant de réaliser les travaux.

Nous remarquerons enfin que l'installation de la Chênevotterie a une soixantaine d'années et que son renouvellement (ou une réhabilitation complète) serait envisageable.

Ainsi, dans le programme de travaux de SAINT-DENIS-DE-GASTINES, nous pouvons envisager :

- un budget pour le renouvellement de la neutralisation de la Chênevotterie, soit environ 90 000 euros HT.

- une enveloppe budgétaire pour l'expertise de la station de la Louverie assortie de travaux d'adaptation à un nouveau matériau dans un contexte de difficulté moyenne, soit environ 30 000 euros HT (hors travaux d'extension ou de Génie Civil).

Renforcements envisageables sur les réseaux communaux :

La modélisation des réseaux en situation actuelle a mis en évidence des pertes de charges importantes sur la canalisation en diamètre 78 mm entre le réservoir de Pierre-Blanche et celui du Bourg sur la commune de SAINT-DENIS-DE-GASTINES (Pertes de charge de 16mCE/km).

Nous envisageons de remplacer la canalisation entre le réservoir de Pierre-Blanche et le réservoir du Bourg actuellement en diamètre 78 par un diamètre 125. Le gradient de perte de charges obtenu est inférieur à 3mCE/km.

L'interconnexion avec le Syndicat du Nord Mayenne :

En année sèche en situation actuelle, les ressources propres de la commune de SAINT-DENIS-DE-GASTINES sont insuffisantes pour assurer ses besoins et elle doit importer de l'eau. Cependant la canalisation d'interconnexion actuelle entre SAINT-DENIS-DE-GASTINES et le réservoir de Croix-Couverte a une capacité réduite et en cas de problème sur l'une des ressources propres de la commune elle ne permet pas un apport d'eau suffisant.

Un scénario prévoit la création d'une canalisation entre Croix-Couverte et le réservoir du bourg en diamètre 160 mm d'une longueur de 3,5 km environ. L'installation d'un accélérateur est aussi nécessaire afin d'obtenir un débit de l'ordre de 30 m³/h.

LE SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

I - Compétences en matière d'assainissement non collectif

En matière d'assainissement non collectif, les communes ou les établissements de coopération intercommunale (EPCI) compétents disposent de missions obligatoires et de missions facultatives (art. L2224-8 du CGCT).

1 - Missions obligatoires

Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission consiste :

a) Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, la commune établit

un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;

b) Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.

Les modalités d'exécution de la mission de contrôle, les critères d'évaluation de la conformité, les critères d'évaluation des dangers pour la santé et des risques de pollution de l'environnement, ainsi que le contenu du document remis au propriétaire à l'issue du contrôle sont définis par un arrêté des ministres chargés de l'intérieur, de la santé, de l'environnement et du logement.

Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder 10 ans.

Les modalités du contrôle technique exercé sur les dispositifs d'assainissement non collectif sont définies par un arrêté du 6 mai 1996 et un arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

A ce jour et jusqu'au 31 décembre 2010, la société VEOLIA, sous mandat de la collectivité, contrôle les installations neuves ou à réhabiliter sur SAINT-DENIS-DE-GASTINES après le dépôt du dossier en mairie.

A compter du 1^{er} janvier 2011, un SPANC va être créé avec le SENOM (Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais) et la commune de SAINT-DENIS-DE-GASTINES. Les demandes seront toujours déposées au secrétariat de mairie de SAINT-DENIS-DE-GASTINES.

2 - Echéances et périodicité des contrôles

La date limite de mise en oeuvre des opérations de contrôle, fixée initialement au 31 décembre 2005, a été repoussée au 31 décembre 2012 par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Les contrôles doivent donc être effectués au plus tard le 31 décembre 2012. La périodicité des contrôles ne pourra ensuite excéder 10 ans.

3 - Prescriptions techniques

Les systèmes d'assainissement non collectif doivent permettre la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Les prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg sont fixées par un arrêté du 7 septembre 2009.

Les prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1.2 kg sont fixées par un arrêté du 22 juin 2007.

4 - Zonage

En vertu de l'article L2224-10 du CGCT, les communes délimitent notamment, après enquête publique, les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Peuvent être placées en zones d'assainissement non collectif les parties du territoire d'une commune dans lesquelles l'installation d'un système de collecte des eaux usées ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement et la salubrité publique, soit parce que son coût serait excessif.

II – Gestion et financement du service

1 - Mode de gestion du service :

Les services publics d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial.

2 - Financement

Tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception de redevances d'assainissement établies dans les conditions fixées par les articles R2224-19 à R 2224-19-11 du CGCT ;

3 - Montant de la redevance

Le mode de calcul de la redevance due pour l'assainissement non collectif est précisé aux articles R 2224-19-1 à R 2224-19-11 du CGCT ;

L'article R 2224-19-5 dispose que cette redevance comprend une part destinée à couvrir les charges de contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution ainsi que du bon fonctionnement des installations et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les charges d'entretien de celles-ci.

La part représentative des opérations de contrôle est calculée en fonction de critères définis par l'organe délibérant de l'établissement public compétent tout ou partie du service et tenant compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations.

Ces opérations peuvent donner lieu à une tarification forfaitaire.

La part représentative des prestations d'entretien n'est due qu'en cas de recours au service d'entretien par l'utilisateur. Les modalités de tarification doivent tenir compte de la nature des prestations assurées.

En cas de délégation du service d'assainissement, le tarif de la redevance peut comprendre, outre une part fixée par la convention de délégation, revenant au délégataire au titre des charges du service qu'il assure, une part revenant à l'autorité délégante destinée à couvrir les dépenses qui demeurent à sa charge.

ZONES HUMIDES

REALISATION D'UN INVENTAIRE DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux impose, afin de respecter la Loi sur l'Eau de 2006, de réaliser un inventaire des zones humides sur les communes avant fin 2012.

Il est prévu que cet inventaire débute au printemps 2011 sur la commune de St Denis de Gastines, en partenariat avec le Syndicat de bassin de l'Ernée. Afin que vous soyez informé au mieux, vous trouverez ci-dessous des explications relatives aux zones humides (définition, rôles) et au déroulement prévisionnel de l'inventaire (méthodologie, communication avec les riverains).

DEFINITION D'UNE ZONE HUMIDE

Ce sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, de façon permanente ou temporaire : la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant ou au moins une partie de l'année » (définition du code de l'environnement).

Dans notre secteur, ce sont les fonds de vallées essentiellement et les zones proches des cours d'eau.

ROLE DES ZONES HUMIDES

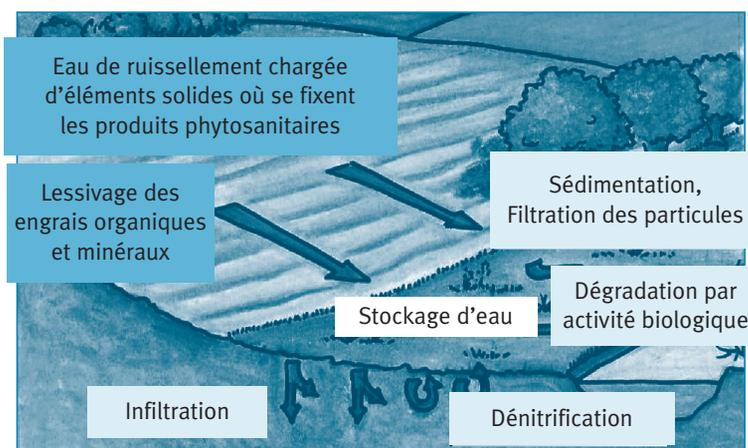
Elles stockent l'eau en hiver, évitant ainsi les crues rapides, et restituent l'eau l'été, permettant ainsi de soutenir le débit des cours d'eau l'été. Elles fonctionnent comme des éponges.

EPURATION DE L'EAU

Le fait que l'eau soit stockée permet aux plantes et micro-organismes de dégrader les éléments polluants (nitrates, pesticides etc...) avant que l'eau ne soit restituée aux rivières. Elles servent de filtres.

RESERVOIR DE BIODIVERSITE

De nombreuses espèces animales et végétales sont inféodées à ces milieux humides.



ZONES HUMIDES ET REGLEMENTATION

Plus de la moitié des zones humides ont été détruites depuis les années 60, ce qui explique aujourd'hui en partie les rapides fluctuations des débits des cours d'eau, les fortes crues de certains secteurs et les pénuries d'eau en période estivale.

Pour éviter d'accentuer encore ces phénomènes, l'Etat interdit désormais tout remblai ou drainage de



ces zones. Des dérogations peuvent être accordées mais pour tout projet, il est impératif d'envoyer un dossier de demande à la Direction Départementale des Territoires.

L'INTERET D'UN INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

La réalisation d'un inventaire communal ne modifie en rien la réglementation et l'utilisation de la zone et qu'il y ait un inventaire ou non, la réglementation existante s'applique.

L'objectif est d'apporter une meilleure connaissance du territoire afin d'éviter de concevoir des projets qui, a priori, ne seraient pas autorisés par les services de l'Etat.

METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

Il existe des cartes de pré-localisation réalisées à partir de diverses données. La réalisation de l'inventaire consiste à aller voir ces zones afin de vérifier s'il s'agit encore de zones humides ou non. La personne chargée de réaliser le travail de terrain observe notamment les sols et les plantes présentes, en s'appuyant sur une méthodologie approuvée par de nombreux organismes (Etat, Chambre d'agriculture, Associations, Agence de l'Eau...).

DEROULEMENT DE L'INVENTAIRE

Il est envisagé que l'inventaire débute au printemps 2011. Nous vous adresserons au préalable un courrier vous précisant la période de passage ainsi que l'identité et le numéro de téléphone de la personne qui ira sur le terrain. Vous pourrez ainsi le contacter si vous le souhaitez.

ASSISTANTES MATERNELLES

Avec le Conseil Général, la recherche d'une assistante maternelle devient plus simple. Vous recherchez une assistante maternelle pour accueillir votre enfant ?

Connectez-vous sur le nouveau site du Conseil Général : www.assistantsmaternels53.fr. Un service utile et facilement accessible pour vous guider dans vos recherches.

Le Conseil Général a pour mission d'accompagner les familles et, pour l'accueil de la petite enfance, de proposer des solutions adaptées. Il a ainsi souhaité faciliter votre recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) pour vos jeunes enfants, avec la mise en ligne du site www.assistantsmaternels53.fr.

Grâce à ce nouveau service, vous pouvez sélectionner, selon votre critère de priorité, les assistant(e)s maternel(le)s répondant aux mieux à vos souhaits.

- Une recherche facile par secteur géographique autour d'une adresse ou sur un trajet entre deux adresses. Le plan du quartier ou du secteur demandé s'affiche,

- Une sélection en fonction de différents critères : jours, plages horaires...

- Des informations complètes sur l'agrément et les coordonnées,

- Une présentation personnalisée : cadre d'accueil, prestations, disponibilités immédiates ou futures,

- Des informations sur le fonctionnement des maisons d'assistant(e)s maternel(le)s et la mission des relais assistant(e)s maternel(le)s.

Les parents qui ne disposent pas d'une connexion à internet peuvent obtenir la liste des assistant(e)s maternel(le)s, qu'il(elle)s travaillent à domicile ou en maison d'assistant(e)s maternel(le)s, auprès des mairies, relais assistant(e)s maternel(le)s ou antennes solidarité du Conseil Général.

Mme **BARRABÉ Karine** - 54, rue de Bretagne
 Mme **BEDOUET Annie** - 3, rue des Lavandières
 Mme **BONDIS Annie** - 13, rue de l'Aubépine
 Mme **CHRETIEN Maud** - 15, avenue de l'Hermitage
 Mme **DUPUY Audrey** - 11, rue de la Vallée
 Mme **LHUISSIER Michelle** - La Blanche Noe
 Mme **MAREAU Florence** - 44, rue de Bretagne
 Mme **MARTIN Léone** - 9 rue de la Fontaine
 Mme **MOULE Nadia** - 28, rue des Roses
 Mme **PAILLARD Christine** - La Grulière
 Mme **PARIS Marcelle** - 13, rue de la Gare
 Mme **PERRIER Rachel** - La Rostièrre
 Mme **ROBLIN Sylvie** - 8, Impasse des Violettes

L' E.D.I (Espace de Découvertes et d'Initiatives)



L'E.D.I est un service du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Ernée), ouvert à tous les habitants de notre Communauté de Communes, qui propose divers ateliers pendant la semaine.

Financé également par le Conseil Général de la Mayenne, l'EDI doit aussi être un lieu d'accueil pour des personnes en situation d'isolement ou de fragilité sociale (partenariat avec l'Antenne Solidarité, le

Centre Médico-Psychologique, les associations du territoire : Emmaüs, secours catholique...).

Tous les ateliers mis en place depuis maintenant 3 ans (l'EDI est ouvert depuis le 1^{er} juin 2007) perdurent à des rythmes et fréquences différents.

Toute au long de l'année, des ateliers se déroulent chaque mois :

- Cuisine - Fil en aiguille - Brico-Déco - Généalogie, Parents-Enfants - Cinéma avec le partenariat de Ciné bleu - Les Pitchoun's

D'autres ateliers fonctionnent plutôt au rythme des saisons :

- Jardin Ballades - Pêche...

L'EDI essaie d'organiser des sorties en profitant des animations de notre territoire et en partenariat avec la saison culturelle de l'Ernée.

De nouveaux ateliers se sont mis en place :

- Dans la continuité de l'atelier Prendre Soins de soi, des séances de coiffure sont organisées une fois par mois pour 3 personnes qui sont bénéficiaires de minima sociaux en partenariat avec une école de coiffure et d'esthétique
- Un atelier Théâtre a démarré début Avril 2010 (2 ateliers de 2h sont prévus chaque mois jusqu'en Mars 2011) avec l'intervention de Stéphane Cailly de l'Obsolète Compagnie. Il permet à un groupe de 10 personnes de découvrir et de s'initier à un nouvel art....
- Un atelier d'Aéroggraphie a été mis en place durant l'été et jusqu'à la fin d'année 2010.

Tous les ateliers de l'EDI sont susceptibles d'être modifiés, réorganisés en fonction des envies, des propositions des participants eux-mêmes mais également en fonction des habitants qui peuvent à leur tour proposer leurs services pour faire découvrir, partager des savoirs et savoir-faire... au cours d'ateliers déjà existants ou à créer.

Vous souhaitez participer à des ateliers, vous renseigner sur ce qui se fait à l'EDI, proposer vous-même de faire connaître votre passion..., n'hésitez pas à contacter Virginie (animatrice-coordinatrice) de l'EDI au 02-43-04-96-79 ou edi.espacequerminais@orange.fr



Atelier Généalogie



Fil en aiguille



Parents -enfants



Brico-Déco



Jardin



Repas Festif (3 groupes cuisine)



Infos utiles :

- Un planning des ateliers et activités prévus par l'E.D.I est disponible chaque mois auprès de Virginie ainsi qu'à la Communauté de Communes, dans les mairies des communes de la CCE, les services du CIAS (RAM et CLIC), au Centre de Ressources de la CCE, et auprès des partenaires tels que l'ADMR, l'Antenne Solidarité, le CMP...
- L'EDI est ouvert le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- Informations et coordonnées sur le site internet de la CCE : www.cc-lernee.fr

« La P'tite Boutique »

La P'tite Boutique accueille depuis le 27 juin 2008 les familles du territoire de la Communauté de Communes de l'Ernée grâce à des bénévoles et participants de l'EDI (Espace de Découvertes et d'Initiatives). C'est une petite boutique « solidaire » qui offre un coup de pouce aux familles les plus démunies souhaitant enrichir leur garde robe à moindre coût. Une carte d'accès est délivrée aux familles bénéficiaires de minima sociaux, en difficulté ou fragilité financières et/ou sociales, orientées par l'Antenne solidarité et les partenaires sociaux et médico-sociaux de l'EDI.

Il est important et nécessaire pour toutes les familles ayant accès à cette P'tite boutique que les dons de vêtements soient réguliers et de bonne qualité. Merci donc à tous les particuliers qui peuvent nous aider et nous donner des vêtements (nourrisson à l'adulte), du linge de maison (draps, serviettes, rideaux...) et des chaussures.



Infos utiles :

- La P'tite boutique est ouverte de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30 d'Avril à Novembre (fermé en août). Durant les mois d'hiver, elle est ouverte le 2^{ème} vendredi du mois de 13 h 30 à 17 h (de Décembre à fin Mars).
- Pour tout renseignement et notamment pour recevoir une carte d'accès, contacter Virginie au **02-43-04-96-79** ou se présenter directement à l'EDI (CIAS de l'Ernée - Espace Querminais).
- Pour déposer des vêtements, merci de le faire directement dans le local de la P'tite Boutique : Bd du Collège à Ernée aux heures d'ouverture.

Point sur une nouveauté...« L'atelier THEATRE »

Un atelier « Prendre Soin de soi » animé par l'IREPS 53 a été mis en place à l'EDI avec une dizaine de personnes de septembre 2008 à juin 2009. Suite à cette 1^{ère} session, le groupe (réduit à 7 participants) s'est revu pour 3 séances avec l'objectif de continuer à « faire ensemble », pour poursuivre les notions de mieux-être, de valorisation et d'estime soi, de plaisir partagé en groupe....

Au terme de cette 1^{ère} réflexion, le groupe a proposé de se retrouver et d'élargir le nombre de participants autour d'un atelier THEATRE.

Ainsi, depuis début Avril, un groupe de 10 personnes s'est déjà retrouvé pendant plusieurs séances (1 à 2 vendredis par mois de 13h30 à 15h30 à la salle Constant Martin d'Ernée) et une dizaine d'autres sont programmées pour cette fin d'année 2010 et jusqu'en Mars 2011.

Comme l'ensemble des ateliers proposés à l'EDI, un des objectifs principaux de cet atelier est de rompre l'isolement et de créer du lien social. Néanmoins, grâce à l'intervention de Stéphane CAILLY, de l'Obsolète Compagnie, le groupe peut s'initier à différentes techniques d'expression (par la parole et le corps) et d'improvisation (capacités d'autonomie, d'initiatives, de création...) tout en permettant et encourageant la valorisation et l'estime de soi dans une dynamique de groupe basée sur la confiance en soi et en l'autre.



Pour le moment, il n'y a pas d'objectif de représentation publique. Cependant, des partenariats sont à envisager avec des maisons de retraite et foyer logement du territoire ainsi qu'avec les autres EDI en Mayenne (temps prévu de représentation inter EDI en fin d'année - 16/12/10) afin que le groupe puisse jouer les scènes écrites « sur mesure » par Stéphane.

Enfin, par le biais de l'atelier Théâtre et en partenariat avec la programmation de la saison culturelle, il s'agit également de permettre, de favoriser et d'encourager les participants de l'EDI (et les autres !) à aller assister aux spectacles proposés sur la CCE et de découvrir « le monde du théâtre » : les décors, les comédiens, le genre, les costumes...

C.L.I.C. ERNÉBOC'ÂGE

20 avenue de Paris - BP 73 - 53500 ERNÉE



Le C.L.I.C. ERNÉBOC'ÂGE (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) est un guichet unique dont l'objectif est de trouver les réponses adaptées aux besoins des personnes âgées de plus de 60 ans, valides ou en perte d'autonomie, de les accompagner dans leur projet de vie (maintien à domicile, entrée en établissement, ...) en collaboration avec les professionnels du secteur.

Ainsi le C.L.I.C. ERNÉBOC'ÂGE s'engage à (gratuitement) :

Assurer un accueil de proximité et une écoute :

• par téléphone, en contactant :

- Christelle BARBEDETTE, secrétaire, au 02 43 03 37 13
- Aurélie BOUTTIER, coordinatrice, au 06 21 25 62 12
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

• lors de la permanence à Ernée, de 10h30 à 12h00 :

Les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois, à l'antenne solidarité d'Ernée.

• par courrier :

C.L.I.C. ERNÉBOC'ÂGE
20 Avenue de Paris - BP 73 - 53500 ERNÉE

• à votre domicile, sur rendez-vous

• aux antennes du CLIC :

antennes solidarités d'Ernée et de Gorron

• à l'Hôpital ...

Informier et conseiller :

Le C.L.I.C. ERNÉBOC'ÂGE dispose d'une documentation actualisée et informe la personne âgée elle-même et/ou son entourage sur l'ensemble des services existants sur son secteur (aide à domicile, soins, hébergement, loisirs,...), des aides financières et techniques possibles ou bien encore des démarches administratives à effectuer en fonction de leur demande.

Coordonner l'action gérontologique :

Après évaluation globale de la situation, le C.L.I.C. ERNÉBOC'ÂGE peut participer à la mise en place des plans d'accompagnement, assurer un suivi de chaque situation et favoriser la coordination des intervenants à domicile.

L'équipe du CLIC ErnéeboC'âge vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2011 !

Voyagez malin avec le Petit Pégase !

Facilitez vos déplacements pour vos activités et vos loisirs, tel est l'objectif de Petit Pégase, le service mayennais de transport à la demande.

Le nouveau système de transport à la demande, Petit Pégase, offre la possibilité à tous les Mayennais, plus particulièrement à ceux qui n'ont pas de moyen individuel de transport, de se déplacer. Son principe est simple : des véhicules assurent la prise en charge depuis votre domicile ou du point d'arrêt « réseau Pégase » le plus proche vers la destination choisie.

Avec ce nouveau mode de transport, le conseil général de la Mayenne confirme son rôle moteur dans une organisation innovante des transports dans le département.

Service de proximité adapté aux besoins de chacun, Petit Pégase est le transport malin par excellence !

Horaires : Du lundi au vendredi de 9 H 00 à 16 H 00, Le samedi de 8 H 30 à 11 H 00.

www.petitpegase.lamayenne.fr

Comment réserver ?

Il vous suffit de vous inscrire au service en remplissant le formulaire d'inscription (voir ci-dessous) et en le renvoyant à l'adresse indiquée au verso, d'appeler la centrale de mobilité au 0 800 666 321 (appel gratuit), de réserver votre billet dans les 15 jours qui précèdent votre déplacement et jusqu'à 16 heures la veille de votre départ.

Réserver votre déplacement en ligne (48 heures avant la date de départ)

Par ailleurs, des plaquettes concernant chaque secteur desservi par Petit Pégase ont été éditées. Les utilisateurs pourront y trouver des renseignements sur les jours et horaires de fonctionnement, les communes desservies, les tarifs et le formulaire d'inscription.

Les plaquettes sont disponibles au Point Info 53 et dans tous les lieux publics du département : mairies, communautés de communes, antennes solidarité, foyers de jeunes travailleurs...

TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

La compétence traitement des ordures ménagères relève du département de la Mayenne, et la compétence collecte et gestion des déchets ménagers relève de la Communauté de Communes du Pays de l'Ernée pour tout changement :

- dans votre foyer (naissance, départ, ...)
- dans votre commerce (changement de surface ...)
- si votre résidence secondaire passe en résidence principale, inversement...

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Concernant la facturation, le calcul, les anomalies que vous auriez pu remarquer à la réception de votre facture, contacter :

Jean-Louis LAGOUTTE ou Loïc QUENTIN
Communauté de Communes
Service Déchets ménagers
ZA de la Querminais - 53500 - ERNEE

Tél. : 02 43 05 24 53

Règlement de votre facture : facilitez vous la vie !!

Il est possible de vous accorder des règlements par prélèvement automatique à échéance annuelle ; des documents d'autorisation sont disponibles au service ordures ménagères de la Communauté de Communes.

LA DECHETTERIE RELAIS

Impasse des Prairies, n'hésitez pas à vous y rendre.

Horaires d'ouverture :

Bennes : Encombrants, ferrailles, déchets verts

Le 4^{ème} week-end de chaque mois (tenir compte du dimanche)

Le vendredi 15 H 00 - 16 H 30

Le samedi de 15 H 00 - 17 heures

Le lundi de 16 H 00 - 17 H 30

Bennes : Déchets verts (seulement)

Chaque lundi du mois 16 H 30 - 17 H 30.

Chaque samedi du mois 11 H 00 - 12 heures, pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre.

Pour tous renseignements, s'adresser :

Mairie de St-Denis-de-Gastines ☎ 02 43 00 52 14
ou C. C. de l'Ernée ☎ 02 43 05 24 53



JOURS ET POINTS DE COLLECTE

Le jour de collecte : **JEUDI MATIN**

2^{ème} collecte : métiers de bouche et maison de retraite... : **LUNDI APRES MIDI**

POINTS DE COLLECTE SELECTIVE, OÙ SONT-ILS SITUÉS ?

- 1- route de Gorron (près du Château d'eau)
- 2- impasse du Gué (direction Vautorte)

- 3- Parking salle Georges CHRETIEN
- 4- Déchetterie avenue des Prairies

POINTS DE COLLECTE EN CAMPAGNE, OÙ SONT-ILS SITUÉS ?

- V.C. de Vilgérard,
- V.C Milardières au lieu-dit « La Louverie »,
- V.C de l'Ecorcier carrefour avec la RD de Brecé,
- V.C de la Gare

- R.D Montaudin près du lieu-dit « Les Loges »,
- V.C de la Rue, au lieu-dit « La Paillardière »,
- R.D Brecé près du lieu-dit « La Boisardière »,
- V.C La Rostièrre

Nous vous rappelons que ces points de collecte sont réservés aux habitants de la CAMPAGNE. Les habitants du bourg bénéficient d'un ramassage « porte à porte » chaque jeudi.

Nous comprenons qu'il est plus agréable de déposer ses ordures loin de chez soi. Mais avez-vous pensé aux personnes qui habitent près de ces points de collecte ?

Aussi, ne déposons nos ordures qu'à partir du mardi et faisons preuve d'un peu de RESPECT.

DATES ET HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE - ANNEE 2011

JANVIER

4 ^{ème} week-end		
Vendredi	21 Janvier	de 15 H 00 à 16 H 30
Samedi	22 Janvier	de 15 H 00 à 17 H 00

FEVRIER

4 ^{ème} week-end		
Vendredi	25 Février	de 15 H 00 à 16 H 30
Samedi	26 Février	de 15 H 00 à 17 H 00

MARS

4 ^{ème} week-end		
Vendredi	25 Mars	de 15 H 00 à 16 H 30
Samedi	26 Mars	de 15 H 00 à 17 H 00

AVRIL

Tous les samedis		de 11 H à 12 H
4 ^{ème} week-end		
Vendredi	22 Avril	de 15 H 00 à 16 H 30
Samedi	23 Avril	de 11 H 00 à 12 H 00 et 15 H 00 à 17 H 00

Fermé le Lundi 25 Avril

MAI

Tous les samedis		de 11 H à 12 H
4 ^{ème} week-end		
Vendredi	27 Mai	de 15 H 00 à 16 H 30
Samedi	28 Mai	de 11 H 00 à 12 H 00 et 15 H 00 à 17 H 00

JUIN

Tous les samedis		de 11 H à 12 H
4 ^{ème} week-end		
Vendredi	24 Juin	de 15 H 00 à 16 H 30
Samedi	25 Juin	de 11 H 00 à 12 H 00 et 15 H 00 à 17 H 00

JUILLET

Tous les samedis		de 11 H à 12 H
4 ^{ème} week-end		
Vendredi	22 Juillet	de 15 H 00 à 16 H 30
Samedi	23 Juillet	de 11 H 00 à 12 H 00 et 15 H 00 à 17 H 00

AOÛT

Tous les samedis		de 11 H à 12 H
4 ^{ème} week-end		
Vendredi	26 Août	de 15 H 00 à 16 H 30
Samedi	27 Août	de 11 H 00 à 12 H 00 et 15 H 00 à 17 H 00

SEPTEMBRE

Tous les samedis		de 11 H à 12 H
4 ^{ème} week-end		
Vendredi	23 Septembre	de 15 H 00 à 16 H 30
Samedi	24 Septembre	de 11 H 00 à 12 H 00 et 15 H 00 à 17 H 00

OCTOBRE

4 ^{ème} week-end		
Vendredi	21 Octobre	de 15 H 00 à 16 H 30
Samedi	22 Octobre	de 15 H 00 à 17 H 00

NOVEMBRE

4 ^{ème} week-end		
Vendredi	25 Novembre	de 15 H 00 à 16 H 30
Samedi	26 Novembre	de 15 H 00 à 17 H 00

DECEMBRE

4 ^{ème} week-end		
Vendredi	16 Décembre	de 15 H 00 à 16 H 30
Samedi	17 Décembre	de 15 H 00 à 17 H 00

LA DECHETTERIE EST OUVERTE TOUS LES LUNDIS DU MOIS DE 16 H 30 A 17 H 30

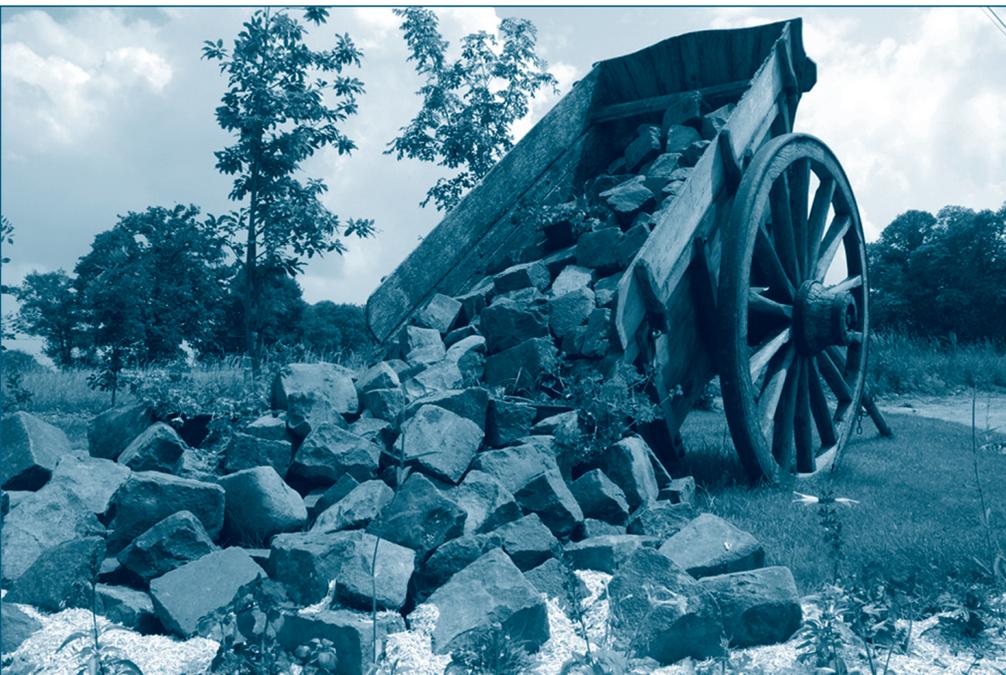
Au temps passé des carrières de pavés...

Histoire de pavé

La commune de Saint Denis de Gastines est très profondément liée aux pavés et principalement à son lieu d'extraction : les carrières. La typographie et la géologie de son sol démontrent la présence de veines de diorite qui traversent le territoire du sud au nord. Les pavés sont utilisés dans le domaine de la construction pour le revêtement de sols ou de chaussées par pavage. Les voies romaines en étaient recouvertes. Les revêtements de chaussée en pavés ont connu un regain en France au cours des dernières décennies du 19^{ème} siècle, avec le développement des voies piétonnes dans les villes, la multiplication des axes de circulation, et la création de voies ferrées, pour le ballastage. La disparition de ce matériau et son remplacement par du macadam, notamment en France est

due à différents facteurs : le bruit de roulement, l'inconfort pour les piétons, cyclistes et véhicules, et le fait que les pavés ont souvent servi, en particulier à Paris, pour construire des barricades pendant les périodes troublées.

Des tronçons de routes pavées ont été conservés pour la course cycliste Paris-Roubaix dont ils sont le symbole et l'une des difficultés principales. Le pavé est réapparu, lors des aménagements des chaussées et espaces urbains. Depuis le début des années 80, de nombreuses villes et communes ont réhabilité ce matériau ancestral, mais rarement par le pavé original, suppléé par des pavés mécaniques en béton, moulés et de forme régulière, voire autobloquants, qui se posent généralement sur du sable. Le fait qu'ils s'encastrent parfaitement les uns dans les autres rend inutile le jointoiment au mortier.



Pavés dionysiens



Pavés parisiens

L'empreinte du pavé dionysien

Avec l'apparition des lignes de chemin de fer, et l'inauguration de la voie ferrée le 28 octobre 1881 entre Mayenne et Fougères, les carrières de pavés se sont développées engendrant une augmentation de la population locale d'ouvriers.

Une de ces carrières appartenait à Léon Gontier, qui employait 80 personnes, une exploitation débutée par cette famille dans les années 1880 jusqu'à la première guerre mondiale. Un drame, mit sans doute fin à l'exploitation de la carrière Gontier.

Epouvantable accident à Saint Denis de Gastines

Monsieur Gontier Fils est tué par l'explosion prématurée d'une mine.

Mardi après-midi, un terrible accident est venu jeter le deuil et la désolation dans une famille des plus connues et des plus estimées de Saint Denis de Gastines.

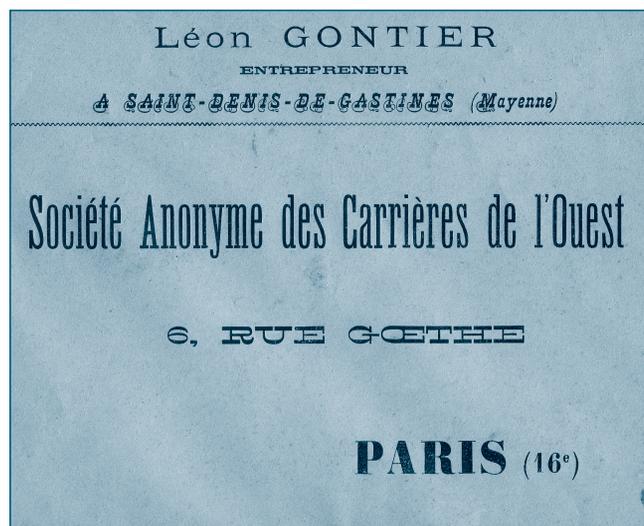
Monsieur Léon Gontier, fils de l'entrepreneur est allé conduire un camarade au train de 3 heures et rentra au bourg lorsqu'en chemin, l'idée lui vint d'aller faire un tour à la carrière. Il s'y rendit, et voyant un fourreau de mine perforé, il se mit en devoir de compléter le chargement pour la faire exploser. C'est un travail que Monsieur Gontier faisait tous les jours, il avait l'habitude des divers explosifs, d'abord, par une pratique de plusieurs années, ensuite par les connaissances théoriques acquises au 1er régiment de génie, où il avait fait son service militaire, on ne peut donc imputer l'accident à un manquement professionnel... »



L'exploitation de la carrière de Monsieur Gontier perdura pendant trois ans après la perte de son fils. Elle fut rachetée par Monsieur Le Chaton qui était transporteur de pavés. Il était aussi propriétaire de la carrière de Froulay, qui acheva son exploitation dans les années 1930. Différentes tailles et formes de pavés (principalement cubiques) étaient exigées par les commanditaires de toute la France. Les pavés étaient stockés à la gare de Saint Denis de Gastines, avant d'être livrés par wagons vers le Nord de la France, en Belgique et vers quelques ports marchands. Les chutes et débris de pavés permettaient d'encaisser les différents chemins, ainsi que de daller les écuries et les étables. Lors des jours fériés, les ouvriers avaient le droit de retirer des pavés pour leur propre usage, et principalement pour le sol de leur habitation.

Thierry Chrétien

sources : Archives personnelles et remerciements à Mme Robine Wikipédia (encyclopédie libre)



Les recensements à Saint-Denis-de-Gastines

19^{ème} siècle

Années

	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876
Campagne			2622	2634	2396	2455	2387	2219	
Agglomé.			812	824	1008	940	1040	1038	
Total	3386	3448	3434	3458	3404	3395	3427	3257	3257

	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1954
Campagne	2130	2034	2079	1998	1893	1912	1886	1393
Agglomé.	1041	1030	964	881	890	862	791	660
Total	3171	3064	3043	2879	2783	2774	2677	2053

Depuis les années 60

	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Total	1951	2048	1884	1789	1721	1683	1722

Le recensement de la population dans l'Histoire

Une pratique issue de l'Antiquité

Le recensement de la population est organisé périodiquement dans toutes les sociétés modernes. Cependant, cette pratique n'est pas nouvelle. Elle est même l'une des opérations statistiques les plus anciennes de l'histoire, ce qui prouve que le recensement est indispensable à toute vie sociale organisée. Le mot statistique tire d'ailleurs son origine du mot latin *statisticus*, "relatif à l'Etat". Bien sûr, le nombre et la nature des questions posées, le champ couvert et les buts visés ont beaucoup évolué.

Il y a des millénaires, les premières grandes civilisations dont nous avons connaissance pratiquaient des dénombrements de leur population ainsi de Sumer aux IV^e et III^e millénaires, de l'Égypte (1^{ère} dynastie)

En France, de « l'état des feux » aux recensements modernes

En France, la pratique des dénombrements semble avoir été ignorée lors de l'époque médiévale, hormis quelques opérations ponctuelles comme « l'inventaire » de tous les sujets de l'Empire âgés de plus de douze ans décidé par Charlemagne en 786.

Certains actes religieux (baptêmes, mariages, décès) firent souvent l'objet de relevés. On trouve encore dans certaines paroisses des "livres de baptêmes, mariages, décès" remontant à des périodes très anciennes.

Le premier document relatif au dénombrement de la population d'une partie du territoire remonte au règne de Saint Louis (1226-1270). Il semble que la France comptait environ 10 millions d'habitants vers la fin du 13^e siècle. C'est à cette époque que "Le Pouillé du Diocèse de Rouen" s'applique à quelque 1 400 églises et chapelles d'une trentaine de doyennés de Normandie.

En 1328, Philippe VI de Valois demande un « état des paroisses et feux de bailliages et sénéchaussées de France ». Dans les 24 150 paroisses alors recensées, on a dénombré 2 411 149 feux (on dirait aujourd'hui ménages). Si on tient compte des paroisses omises dans cette opération, dont les historiens estiment le nombre à 7 500, la population à cette époque, dans les frontières actuelles de la France, aurait été d'environ 19 millions d'habitants.

La signification moderne du terme « recenser » signifie "recueillir, grouper, évaluer, analyser et publier les données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays". (Définition retenue par l'ONU). Mieux connaître la population devient, par la suite, une préoccupation croissante.

vers 2750 av. J.-C., de la Chine dès 2238 av. J.-C., de l'Inde au IV^e siècle avant notre ère, notamment pour des raisons fiscales ou militaires.

Plusieurs recensements sont mentionnés par l'Ancien Testament. Le Livre des Nombres rapporte le dénombrement, effectué par Moïse et Aaron, de tous les mâles d'Israël de 20 ans ou plus "aptes à faire campagne", recensés par clan et par famille. On en compta 603 550.

La pratique est bien avérée à Athènes (recensement organisé par Périclès en 444 av. J.-C.) et surtout à Rome dès le VI^e siècle av. J.-C. : le deuxième dénombrement de l'Empire romain, ordonné par Auguste, est resté célèbre pour avoir été contemporain de la naissance de Jésus-Christ (loin de chez lui puisque chaque famille devait, alors, se faire dénombrer dans sa ville d'origine). On sait aussi qu'au Pérou, au XIV^e siècle, les Incas procédaient à des recensements.



En relation avec cette préoccupation du pouvoir, l'enregistrement des naissances, mariages et décès fut rendu obligatoire par François I^{er}, qui prescrivit aux curés de tenir un registre des baptêmes sous le contrôle de l'administration royale (Edit de Villers-Cotterêts du 10 août 1539, articles 51 et suivants). L'ordonnance de Blois de 1579 fit de même pour les mariages et enterrements.

Un nouveau recensement des feux et des paroisses fut fait sous Charles VIII à la fin du 15^e siècle.

Sous le règne de Louis XIV, à la fin du 17^e siècle, un essai de recensement général fut tenté pour toute la France mais, faute d'instructions suffisantes, les résultats furent de nature et de qualité diverses : certains intendants comptèrent les feux, d'autres les habitants ; certains fournirent des résultats complets, d'autres des résultats partiels.

Pour les besoins de la "dîme royale", Vauban (1633-1707) estima la population du royaume à 19 094 000 habitants au tout début du 18^e siècle. Vauban et, près de cent ans plus tard, Turgot (1727-1781) semblent avoir bien perçu les possibilités d'utilisation scientifique des recensements, notamment pour des études économiques et sociales.

Il faut cependant attendre l'année 1801 pour que soit mis en place, par Bonaparte, le premier recensement de l'ère moderne, qui établit la population française d'alors à 33 millions d'habitants.

À partir de cette date et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, un recensement (ou une opération assimilable à un recensement) sera effectué tous les cinq ans. Depuis 1946, les recensements de la population française ont eu lieu à intervalles irréguliers en 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. À partir de 2004, le recensement redevient régulier dans le temps grâce à la modernisation des techniques statistiques.

(source INSEE - Pour comprendre le recensement de la population - Annexe A1)

Disponible sur le site : www.lamayenne.fr (archives 53)

Actuellement (août 2010), les communes représentées dans la base par au moins une liste de recensement sont les suivantes : Cigné, Désertines, Évron, Javron, Laval, Lesbois, Montflours, Niaflès, Niort, Saint-Aubin-Fosse-Louvain, Saint-Denis-de-Gastines et Vieuvy.

Fonctionnement

On interroge la base à partir d'un nom de personne ou d'un nom de lieu.

On peut connaître alors :

- tous les membres d'une même famille ("ménage"), avec les liens de parenté qui les unissent
- ou tous les occupants d'une même maison ou d'un même lieu.
- les habitants de ce lieu, lors d'un autre recensement.

On peut aussi afficher directement l'image numérisée de la page concernée.

TARIFS COMMUNAUX 2011

VOIRIE

Vente de vieux chemins ruraux :	
En limite de propriété	0,37
Rassemblement de 2 pièces	0,42
Elargissement et redressement de voies communales :	
Indemnité globale de terrain	0,52
Indemnité de clôture (ml)	0,63

LOCATIONS DE RÉSERVES FONCIÈRES

MONNIER Rémy - La Gare	18,13
Terrain plan d'eau route sde Châtillon location à l'hectare (Hors taxes)	150,00

BÂTIMENTS COMMUNAUX

CHAUFFAGE ET LOCATION

Frais de chauffage - recouvrement près de l'occupant	50 %
Logement de fonction rue de la Gare	de l'école maternelle
Location salle des sports (prix de l'heure)	10,98

LOCATION DE TERRAIN (Droits de place)

Droits de place :	
Marchand ambulant :	
- de 0 à 20 m ²	8,50
- plus de 20 m ²	17,09
- forfait annuel	42,68

LOCATION SALLE GEORGES CHRÉTIEN

Personnes physiques et morales de Saint-Denis-de-Gastines

Bal	94,74
Mariage, Baptême, Communion, Repas de famille : Location de base - jusqu'à 50 couverts Prix du couvert (par couvert au-dessus de 50)	151,46 1,10
Banquet, Repas de société, Soirée Familiale, Buffet	151,46
Concours de cartes, loto, tombola : Petite salle seulement Toute la salle	66,76 94,74
Vin d'honneur Sans départ de mariage Avec départ de mariage	57,59 85,50
Réunion, Assemblée Générale (Sociétés) Réunion, Assemblée Générale (Privés)	52,92 85,50
Spectacles de variétés (par jour) (pièces de théâtre, boum)	104,08
Repas de famille le lendemain d'un mariage ou d'une communion	85,50
Soirée dansante des Aînés par soirée	32,09
Sono : chèque caution Sono : location	287,09 38,12

Personnes physiques et morales extérieures

Mariage, Baptême, Communion, Repas de famille : Location de base - jusqu'à 50 couverts Prix du couvert (par couvert au-dessus de 50)	261,47 1,10
Banquet, Repas de société, Soirée familiale, buffet : Location de base - jusqu'à 100 couverts Prix du couvert (par couvert au-dessus de 100)	386,53 1,10
Vin d'honneur Sans départ de mariage Avec départ de mariage	106,14 154,44
Réunion, Assemblée Générale	125,94
Spectacle de variétés (pièces de théâtre) par jour	154,44
Repas de famille le lendemain d'un mariage	154,44

Les consommations d'électricité seront facturées aux utilisateurs. Un relevé sera fait avant et un autre après la manifestation. Facturation suivant tarifs EDF en référence aux factures reçues pour les mêmes périodes.

INDEMNITÉS SALLE GEORGES CHRÉTIEN

Pour vaisselle cassée ou manquante :	
Plat inox	15,83
Plateau	24,80
Verre, tasse, assiette, couvert, autres	2,21
Chèque caution pour nettoyage des salles, appareils de cuisine et rangement matériel,	95,22
ou	
Pour inoccupation de la salle le jour fixé au calendrier (non annulé 2 mois avant le jour)	95,22

LOCATION MATÉRIEL ET MOBILIER

Ancienne vaisselle par 50 couverts (Forfait)	16,08
Indemnité vaisselle cassée ou manquante	1,08
Tables (aux dyonisiens)	3,44
Chaises (aux dyonisiens) - la dizaine	7,32
Matériel :	
La barrière	1,43
La photocopie noir et blanc A4 et A3	
- aux particuliers	0,30
- aux associations	0,10
La photocopie couleur A4 et A3 :	
- aux particuliers	1,50
- aux associations	1,00

SERVICE FUNÉRAIRE

Concession :	
30 ans	118,04
50 ans	162,63
Concession colombarium 15 ans	263,94
Taxe Funéraire :	
Location caveau provisoire par jour	1,03
Assistance à la mise en bière quand il y a transport hors de la localité de décès ou de dépôt	21,11
Assistance à l'exhumation d'un corps, à sa translation et à sa réinhumation	21,11

INDEMNITÉS

Bibliothèque (par personne pour toutes les permanences)	393,60
Gardiennage de l'église (annuelle)	411,93
Chaussures, vêtement de travail (le personnel communal)	84,04

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Fournitures scolaires	36,94
Classe Découverte (par élève)	16,57
Cadeau de Noël (par enfant)	14,07

	Tarif* 1	Tarif* 2
Périscolaire par enfant (forfait semaine)	5,00	5,20

Garderie scolaire

enfants de la commune ou scolarisés à ST DENIS

Un enfant	3,36	3,40
Deux enfants	6,25	6,31
Trois enfants	8,53	8,61
Par enfant en plus	2,30	2,32

enfants hors commune et non scolarisés à ST DENIS

Un enfant	4,17	4,21
Deux enfants	7,43	7,50
Trois enfants	9,45	9,54
Par enfant en plus	2,30	2,32

Centre aéré

par enfant de la commune ou scolarisé à ST DENIS

Semaine de 4 ou 5 jours	50,14	50,63
Semaine incomplète par jour	16,09	16,24
Semaine de camp (seule) repas compris	123,20	124,41
Semaine de camp si 5 jours de présence en plus	102,07	103,07
Semaine de camp de 3 jours	86,03	86,87
Semaine de camp de 3 j/+ 2 j. la même semaine	102,07	103,07

par enfant hors commune et non scolarisé à ST DENIS

Semaine de 4 ou 5 jours	52,00	52,52
Semaine incomplète par jour	17,89	18,07
Semaine de camp (seule)	152,82	154,33
Semaine de camp si 5 jours de présence en plus	125,05	126,28
Semaine de camp 3 jours	104,90	105,93
Semaine de camp de 3 j. + 2 j. la même semaine	125,05	126,28

Service jeunesse

Cotisation annuelle	10,00	11,00
- Cotisation ponctuelle par activité		

*Tarif 1 : Revenus non soumis au barème de l'impôt (justificatif feuille d'impôt à fournir au secrétariat)

Tarif 2 : Revenus soumis au barème de l'impôt

SERVICE DES EAUX

Abonnement - Redevance fixe (par semestre)	26,41
De 0 à 200 m ³	1,31
De 201 à 500 m ³	0,88
De 501 à 1 000 m ³	0,66
Au-delà de 1 000 m ³	0,50

EAU - TRAVAUX SUR RÉSEAU

Branchement principal	
- forfait de 5 mètres	416,07
- mètre linéaire supplémentaire	9,38
Déplacement de compteur :	
- forfait de 5 mètres	98,56
- mètre linéaire supplémentaire	9,38
Compteur à remplacer	
- diamètre 15 ou 20	79,70
Réinstallation d'un compteur suite à résiliation d'abonnement	98,56
Remplacement couvercle de citerneau	16,84

SERVICE ASSAINISSEMENT

Taxe assainissement	0,62
---------------------	------

TRAVAUX SUR RESEAU

Extension ou raccordement	
- moins de 50 mètres	163,26
- plus de 50 mètres	

Tous les travaux à la charge du demandeur

POUR LOUIS DE FUNES

La saison culturelle à Saint-Denis-de-Gastines

Le 21 avril 2011

« Faudra un jour qu'un acteur livre son corps vivant à la médecine, qu'on ouvre, qu'on sache enfin ce qui se passe dedans, quand ça joue »

Valère Novarina.



« Pour Louis de Funès » est un texte d'une grande richesse : une langue *abelaisienne* et gourmande. Sur un rythme effréné, l'acteur se livre, se met à nu, est dépecé, les entrailles à vif avec ses excès et ses doutes. Il nous ouvre les coulisses du théâtre, ce que l'on partage rarement.

Alors pourquoi ce titre ? Pourquoi Louis de Funès ? L'auteur (Valère Novarina est l'un des auteurs majeurs du théâtre contemporain) et le comédien Didier Lastère voient chez Louis de Funès non pas l'acteur de référence mais la figure emblématique de la dépense, de la dépense physique sur scène. Il incarne la formidable énergie du corps, l'engagement total, la démesure et l'outrance.

« Louis de Funès trouvait chaque soir son chemin dans le noir avec l'exactitude des grands égarés ». Avec l'humour qu'on a pu apprécier à plusieurs occasions la saison dernière, Didier Lastère nous guidera au-delà du plateau.

« Pour Louis de Funès », le spectacle : le **jeudi 21 avril 2011** à 20h30

à la salle Georges Chrétien de Saint-Denis-de-Gastines / tarifs : 10 €, 5 € / réservation au **02.43.05.98.80**

Et aussi,

Atelier de lecture « La langue de Valère Novarina » :

le **mercredi 13 avril 2011** de 18 h à 20 h à la bibliothèque de Montenay / participation gratuite, **réservez!**

SUBVENTIONS 2010

A.P.E.L.	300 €	Ecole de pêche	420 €
O.G.E.C.....	82 450 €	Etude de la Colmont 2 ^{ème} année	
Amicale Gastinaise	2 283,30 €	(versée à l'Ecole de Pêche)	1 000 €
Réseau Rural d'Education	1 325 €	A.D.A.S.S.C.	300 €
Bad Club	300 €	C.C.A.S.	300 €
Jeune Garde basket	1 830 €	Amicale des Sapeurs Pompiers	300 €
et subvention exceptionnelle		Amicale des Anciens Combattants AFN	
pour interventions dans écoles	162,54 €	et Autres Conflits	300 €
Jeune Garde football	2 535 €	A.G.C.B. :	3372,85 €
+ Subvention participation animateur	1140 € maximum	Comité des Commerçants et Artisans	300 €
Jeune Garde tennis	990 €	+ subvention exceptionnelle pour foire	200 €
Jeune Garde tennis de table	270 €	Groupement de défense des cultures et de lutte	
+ subvention exceptionnelle prêts de matériels	420 €	contre les nuisibles	300 €
Judo	1395 €	+ Cotisation communale fédération	356 €
Vélo Club Gastinais	450 €	St Denis Environnement	300 €
Au Foin de la Rue	6 000 €	A.D.M.R. St Denis de Gastines	2 684 €
+ convention région emploi-tremplin	4 800 €	Comice Agricole du Pays d'Ernée	500 €
Club des Aînés	300 €	Concours Foire d'Ernée	150 €
Comité des fêtes	2 750 €	Association de Jumelage Pays d'Ernée	50 €
Association pour l'Organisation du Temps Libre		Syndicat d'Initiative du Pays d'Ernée	200 €
à la Maison de Retraite	300 €	S.P.A. Laval	50 €
Société de Chasse	300 €		
Gaule Gastinaise	300 €		

ORCHESTRE D'HARMONIE

L'orchestre d'Harmonie de St Denis de Gastines se propose de diffuser le goût de la musique (particulièrement la musique d'harmonie et le chant choral), d'encourager la culture de cet art et de favoriser la formation et la promotion des jeunes musiciens. Afin d'atteindre ces objectifs, l'orchestre se produit au cours de concerts publics, il assure diverses prestations, prête son concours à des animations pour lesquelles il est sollicité. C'est pour cela que nous sommes bien évidemment toujours présents pour les défilés du 8 mai et du 11 novembre ainsi que lors de la fête communale. Au mois de juillet, nous étions présents à Vautorte afin d'animer leur fête communale.

L'activité principale de l'orchestre d'harmonie est de se produire lors de concerts. Nous avons joué à la fête de la musique de l'école de musique qui avait lieu en 2010 à Andouillé. A cette occasion, pour la troisième année consécutive, les harmonies d'Andouillé, d'Ernée et de St Denis de Gastines se sont regroupées pour former un seul grand ensemble. C'est une occasion pour les trois harmonies de partager leurs travaux respectifs, et cela permet aux musiciens du territoire de mieux se connaître. Comme à son habitude, aux alentours du 22 novembre, l'orchestre organise son concert annuel pour fêter Sainte Cécile, patronne des musiciens. C'est toujours l'occasion pour l'orchestre d'harmonie ainsi que pour la chorale, de préparer un concert d'une grande qualité. Ce concert a permis à certains musiciens qui avaient dû arrêter la pratique de l'orchestre de retrouver les plaisirs de cette pratique collective. Cela a contribué à renforcer nos effectifs et ainsi mettre en valeur le travail que les musiciens fournissent tout au long de l'année.



L'association a également organisé au 15 août, la grande fête de la moisson bien connue des dionysiens. Cette fête retrace l'histoire des moissons avec reconstitutions, démonstrations et dégustations de produits. Malgré le temps qui n'était pas de la partie, cette fête a été une grande réussite, et cela grâce à tous les bénévoles et tous les dionysiens qui s'investissent pour cette fête. L'association tient à vous remercier et à vous féliciter pour votre participation, votre bonne humeur et votre enthousiasme. On vous donne rendez vous en 2012 pour une autre belle fête...

... ou ... pour juin 2011 ... L'orchestre d'harmonie devra organiser la fête de la musique de l'école de musique et pour cette occasion nous avons eu envie de mêler musique et moissons. Pour clôturer cette soirée, l'orchestre jouera une création écrite spécialement pour ce moment qui retracera l'histoire des moissons. L'orchestre sera accompagné de la chorale de St Denis de Gastines Ernée, d'un orchestre de musique actuelle et de l'orchestre d'harmonie d'Andouillé. De nouveaux instruments peu conventionnels seront mis en valeur lors cette création, ce sont les machines agricoles et les fléaux qui seront solistes.



La chorale a également eu une année 2010 bien remplie. Elle a fait de nombreux concerts sur le territoire de l'Ernée en chantant notamment avec les chorales ados de l'école de musique ou pour les donateurs de sang. 2010 a aussi été une année de transition pour cet ensemble. En effet, Anne-Laure Guenoux a laissé sa place à Manon Doucet. Anne-Laure était chef de chœur depuis 2004 et a apporté beaucoup de choses et de nombreux projets aussi intéressants que surprenants et pour toutes ces choses nous tenons encore à la remercier. Mais la chorale continue et Manon Doucet propose déjà des projets, comme chanter avec les chorales voisines (Andouillé et Gorrion).



LE FESTIVAL AU FOIN DE LA RUE CONFIRME SA METAMORPHOSE...

Depuis 10 ans, l'association Au Foin de la Rue s'empare du premier week-end de juillet à Saint Denis de Gastines, en Nord-Mayenne. Cet été, la onzième édition a rencontré un succès incontestable avec une trentaine de concerts et 17 000 personnes présentes pour la deuxième année consécutive ! Le festival Au Foin de la Rue confirme sa position parmi les acteurs majeurs du paysage culturel du grand Ouest.

C'est une histoire commune à certains festivals : au départ du Foin de la Rue, il y a une initiative locale portée par un groupe d'amis souhaitant faire vivre leur territoire. Ce fut d'abord l'occasion d'animer la Fête de la Musique dans les rues de Saint Denis de Gastines, avant que celle-ci ne grandisse et donne naissance en 2000 au festival Au Foin de la Rue. Au fil des années, le festival prend son envol, toutefois l'édition qui marque un tournant est celle de 2009 : pour ses 10 ans, Au Foin de la Rue était complet deux jours avant son ouverture et a accueilli pour la première fois de son histoire 17 000 personnes !

Inévitablement, la question allait se poser pour l'édition 2010 : Au Foin de la Rue pouvait-il se maintenir au même niveau qu'en 2009 sans « l'effet 10 ans » ? L'organisation a ainsi gardé ce qui fait sa force depuis le départ : une programmation exigeante entre têtes d'affiches et découvertes, un site convivial dont la décoration est entièrement « faite main » et une centaine de bénévoles motivés qui s'impliquent à l'année. Elle s'est également dotée d'une charte qualité, formalisant ses valeurs en matière de programmation, d'accueil et de développement durable.

C'est ainsi que cette année à nouveau, 17 000 festivaliers sont venus applaudir les 26 artistes, représentant une dizaine de nationalités, qui se sont succédés tout au long du week-end sur les 4 scènes du festival. Et le temps du festival, ce sont 700 bénévoles qui ont mis la main à la pâte !



Ce fut un véritable succès artistique, avec de magnifiques concerts et de belles rencontres musicales. Chacun gardera en mémoire son concert préféré, que ce soit la première mondiale du show de DJ Shadow, le retour des trois légendes Lee Scratch Perry + Max Romeo + The Congos ensemble sur scène ou encore l'incroyable soirée féminine « Girls Take The Chap' »... Le tout sous un magnifique soleil !

Au Foin de la Rue c'est aussi un festival humain qui sait faire la fête, festivaliers, bénévoles, artistes et techniciens confondus. Au fil de ses déambulations entre deux concerts, le public a pu croiser une tribu créole farfelue, entendre deux ou trois cris de guerre du côté des bénévoles avant de se plonger dans l'ambiance du camping. Festival humain mais aussi intergénérationnel, avec dans les rangs de ses bénévoles des lycéens et des grands-pères, dans le public des groupes de jeunes et des familles à l'unisson devant les concerts.

Cette onzième édition confirme ainsi ce qui fait la force du Foin de la Rue, le paradoxe qui forge son identité : d'une part, une programmation exigeante et de l'autre, un côté populaire dans le sens noble du terme.

**Rendez-vous les 1^{er} et 2 juillet 2011,
pour la douzième !
Notre site : www.aufoindelarue.com**

FAMILLES RURALES

Liste des Baby-sitters Année 2009 – 2010

BERMONT Alicia	10, rue des Prés Saint-Denis-de-Gastines	02 43 04 80 33
COQUIN Charlène	« Le Hallay » Saint-Denis-de-Gastines	02 43 00 53 03 - 06 27 83 57 73
GUESNON Charlène	« La Bergée » Saint-Denis-de-Gastines	02 43 00 62 92
LANDRY Laura	« Cougé » Saint-Denis-de-Gastines	02 43 00 59 12
LECOMTE Clémence	12, rue des Prés Saint-Denis-de-Gastines	02 43 00 69 57
LEMETAYER Elise	24, rue de Bretagne Saint-Denis-de-Gastines	02 43 05 35 69 - 06 81 09 17 56
ROUSSEL Hélène	« La Buronnière » Saint-Denis-de-Gastines	06 19 47 92 70

Responsable locale : PAILLARD Christine « La Grulière » Saint-Denis-de-Gastines 02 43 00 62 91 - 06 50 43 90 41

Règlement intérieur

Le service s'adresse à toutes les familles désirant faire garder leur enfant à l'occasion d'une sortie en soirée (ou absence dans la journée). Le service garde d'enfants de l'Association Familles Rurales se limite à mettre en relation les familles qui ont besoin et les personnes qui peuvent répondre à ce besoin. En conséquence, l'association ne peut en aucun cas être considérée comme employeur des gardiens (nes) comme tout ce qui se rattacherait à cette fonction.

Rappel de quelques consignes à l'intention des familles

- Si possible, la demande de garde devra être adressée uniquement à la personne ou à la personne désignée par l'association, le plus tôt possible et au minimum 24 heures à l'avance. Néanmoins, toutes les demandes seront considérées et satisfaites dans la mesure du possible.
- La famille pourra aller chercher le gardien(ne) et le (la) reconduire chez lui (elle) à son retour.
- Les enfants devront être couchés ou prêts au sommeil à l'arrivée du gardien(ne).

- La présence du gardien (ne) étant considérée comme un service d'entraide, il ne lui sera demandé aucun travail ménager, à l'exclusion d'un biberon à donner (que la maman aura eu soin de préparer) ou change d'un enfant.

La famille devra fournir au gardien(ne) toutes les indications qu'elle juge utiles au bon déroulement de la veillée :

- Disposition des lieux,
- Habitudes de la famille et des enfants,
- Personne à prévenir en cas de besoin,
- Adresse et téléphone des parents...

A titre indicatif, l'association considère comme souhaitable une indemnisation de :

- 5 € l'heure (jusqu'à minuit)
- 22 € la nuit entière (de 20 H 00 à 8 H 00)
- 20 € la journée (de 8 H 00 à 17 H 00)
- pour trois enfants et plus, 1 € supplémentaire par enfant.
- S'il y a deux familles, il y a deux tarifs.

L'AMICALE GASTINAISE

L'association des parents d'élèves de l'école Jacques Prévert est heureuse de vous présenter les nouveaux membres du bureau.

Président : M. ROYER Patrick

Président adjoint : M. LEMARECHAL Thierry

Trésorière : Mme CHEMINANT Chantal

Trésorière adjointe : Mme BEDOUET Annie

Secrétaire : Mme GENEVRAIS Gaëlle

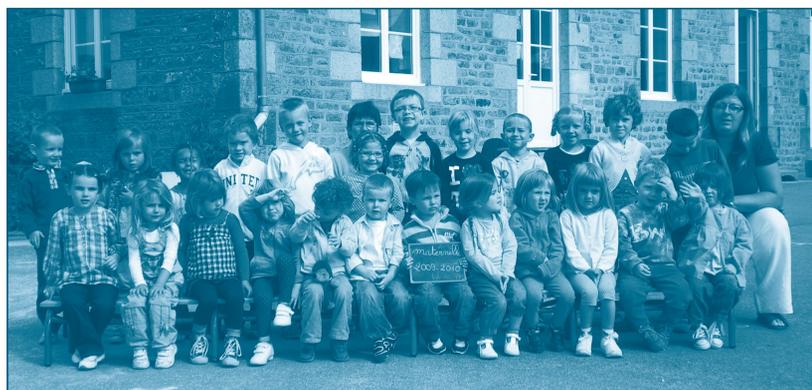
Secrétaire adjointe : Mme GALODE Karine

Comme les années précédentes, l'amicale organisera : une soirée familiale (le 26 mars 2011), un vide grenier (le dimanche 19 juin 2011) et un loto (le 11 décembre 2011). Ces manifestations ont pour but d'améliorer le quotidien des enfants à l'école et de financer en partie les sorties scolaires.

Cette année, les enfants des classes de CP au CM2 partiront en classe transplantée dans le JURA en février. L'amicale prend en charge l'entretien et l'achat de quelques vélos pour les maternelles. Pour Noël, l'école sera décorée et un arbre de Noël organisé.

Comme chaque année, nous rappelons combien l'implication des parents est importante lors des réunions de préparation et bien sûr lors des journées de manifestations.

L'équipe tient d'ailleurs à remercier tous les parents bénévoles et les enseignantes, ainsi que les élus, les agents municipaux qui apportent leur aide et les infrastructures de la commune. Merci également aux commerçants qui nous soutiennent financièrement.



APEL

En 2010, l'association des parents d'élèves (A.P.E.L.), n'a cessé de s'agrandir - quatre personnes supplémentaires ont rejoint l'Apel pour mener à bien les différents projets.

Nos multiples manifestations (loto, marché de Noël, barbecue...) organisées au cours de cette année nous ont permis de réduire la participation financière des familles pour les voyages scolaires dont la classe de mer à Paimpol du cycle 2.

Nous sommes également ravis d'avoir permis aux enseignants de renouveler les différents espaces de jeux de la classe des petites et moyennes sections de maternelle (chaises, bacs de transvasements, bibliothèque, dînette...).

C'est dans une classe totalement réaménagée que les enfants ont fait leur rentrée en septembre!

Nous avons aussi organisé une soirée débat avec une psychologue clinicienne sur le thème de « l'autorité ».

Cette soirée a remporté un grand succès auprès des parents qui sont venus nombreux.

C'est toujours avec convivialité et solidarité que les parents membres de l'Apel et l'équipe éducative travaillent pour atteindre l'aboutissement des différents projets.

Nous invitons toute personne désireuse de s'investir dans la vie de l'école, à venir nous rejoindre pour partager de bons moments.

Dates à retenir :

Barbecue : 5 juin 2011

Une soirée débat : date à définir

Membres de l'A.P.E.L. :

Présidente : Isabelle Gomelet

Vices Présidentes : Anita Gontier et Laurence Brard

Trésoriers : Annabelle Hatte et Anthony Coulange

Secrétaires : Michèle Mérienne et Manuella Aubry

OGEC (Organisme de Gestion des Écoles Catholiques)

Lors de la rentrée 2010-2011, l'école a accueilli 137 élèves. Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles.

La répartition des élèves s'est faite ainsi :

- Petite Section / Moyenne Section :
Mme Caroline Lucas
- Moyenne Section / Grande Section :
Mme Anita Baraud
- CP : Mlle Marie-Andrée Coquelin
- CE1 - CE2 : Mme Françoise Leterrier
- CM1 - CM2 : M. Duffault Jean-Christophe
(chef d'établissement).

Mmes Josette Naudin et Véronique Le Bourdais (ASEM) assistent Caroline Lucas et Anita Baraud. Elles assurent l'entretien et le ménage. M. Jean-Marc Maillard enseigne chez les CM1 - CM2 pendant le jour de décharge.

L'année dernière, nous avons vécu notre deuxième chapitre, intitulé « la mer », de notre projet éducatif « être bien ensemble, être bien soi-même ». Les élèves ont ainsi vécu de nombreux moments, comme la classe découverte au bord de la mer à Paimpol pour le cycle 2 (GS, CP et CE1). Le cycle 3 (CE2-CM) est allé à St Malo à l'aquarium et les élèves ont fait un grand jeu dans la ville de St Malo quant au cycle 1 (PS-MS), ils sont allés à la piscine d'Argentré du Plessis.

Deux autres projets se sont greffés à « la mer » : la danse, avec le partenariat de l'ADDM53 et d'une danseuse, Laëtitia Davy pour les GS-CP-CE1 et d'une dumiste, Anne-Laure Guenoux, pour les CE2-CM. A cette occasion, les CE2-CM ont fait un concert en

première partie de l'orchestre junior et de la chorale adultes et ont chanté des chansons sur la mer.

Les projets traditionnels ont perduré comme le cinéma, le carnaval, le goûter de Noël ainsi que les journées sportives.

Cette année, le chapitre 3 du projet éducatif est « la campagne ... » ce sont les élèves de cycle 1 (PS et MS) qui partent deux jours dans une ferme pédagogique à Ernée. La première journée a eu lieu en octobre 2010 où ils ont fait du jus de pomme et la deuxième journée aura lieu en avril 2011 avec la découverte des petits animaux. Le projet musique pour les CE2-CM a été reconduit avec un enregistrement CD des chansons sur la campagne.

Je tiens à remercier tous les parents qui en donnant de leur temps, contribuent au bon fonctionnement de l'école. Le bénéfice des différentes manifestations fait baisser le coût des activités éducatives pour les familles.

Bonne année à tous

Jean-François Quinton et les membres de l'OGEC



SAINT DENIS DE GASTINES JUDO : Judo - Self défense – Taïso

Président : LEPAGE Michel

Trésorier : VAUGON Yannick

Secrétaire : BAHIER Florence

Membres : ROYER Patrick - QUINTON Véronique -
PICQUET Béatrice - FOURMONT Jérôme

Educateur Sportif : BAHIER Stéphane

Arbitres Départementaux : LEPAGE Michel

BAHIER Stéphane - LEROUX Benoît

Arbitre Stagiaire : POTTIER Agathe

Commissaires Sportifs Départementaux :

PITARD Fabienne - LEPAGE Michel - BAHIER Stéphane

Deuxième année d'existence pour notre club Saint Denis de Gastines Judo. Nous avons débuté la saison au sein d'un véritable dojo (salle de judo) Espace Bellevue, Avenue Flandres Dunkerque.

Notre discipline est une activité ouverte aux hommes et aux femmes qu'ils soient débutants ou confirmés.

Nous vous proposons des activités adaptées pour tous les âges de 4 ans à plus de 60 ans. Outre le judo, venez découvrir le taïso et le self défense.

Nous travaillons également sur le développement de la pratique du judo et du self-défense en faveur des personnes handicapées.

Le judo - self défense est accessible aux personnes non voyantes, mal voyantes, ainsi qu'aux personnes ayant divers handicaps. Dans notre région, quelques judokas et jujitsukas pratiquent avec leur fauteuil. N'hésitez pas à en parler.

Le bureau

LUNDI	MERCREDI	VENDREDI
17h30-18h15 Niveau 2 (2003-2002-2001)	9h00-10h00 + 60 ans	17h30-18h15 Niveau 1(2004 - 2005)
18h15-19h00 Niveau 3 (2000-1999-1998-1997)	10h00-10h45 Baby judo (2006 – 2005 débutants)	18h15-19h00 Niveau 2 (2003-2002-2001)
19h00-20h00 Taïso (gymnastique japonaise)	10h45-11h45 Niveau 2 (2001-02-03)	19h00-20h00 Niveau 3 (2000-1999-1998-1997)
20h00-21h30 Judo adultes (1996 et avant)	16h30-17h15 Baby judo (2006 – 2005 débutants)	20h00-21h30 Judo adultes (1996 et avant)
	17h15-18h00 Niveau 1(2004 – 2005)	
	18h00-19h00 Niveau 3 (2000-1999-1998-1997)	
	19h00-20h00 Ecole d'arbitrage	
	20h00-21h30 Jujitsu Self-défense adultes (1998 et avant)	

Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année. Pour tous renseignements, vous pouvez venir sur les heures de cours ou consulter le site internet du club : www.st-denis-judo.fr

LE FOOTBALL

Le bilan sportif a été bon avec une saison encourageante pour l'équipe fanion et la montée de l'équipe B.

Du côté des jeunes, l'entente avec l'AS Gorrion continue son petit bonhomme de chemin, que ce soit au niveau de l'état d'esprit de chacun (joueurs et dirigeants), ou au niveau des résultats car chaque équipe s'est maintenue dans son championnat.

L'école de football a rassemblé une quarantaine de jeunes tous les mardis soirs.

Malheureusement, notre éducateur n'a pu renouveler sa fonction cette saison, nous repartons donc avec les bénévoles qui le secondaient l'année dernière, et les supports d'entraînement d'Olivier.



La nouveauté de cette saison, c'est la création d'une équipe vétérans, disparue depuis 13 ans. Elle fait le bonheur d'une vingtaine de joueurs, « cette jeune génération » va pouvoir se faire plaisir.

Quant aux seniors ils ont repris avec plein de motivation.

Président : Boittin Eric 02 43 00 55 37

Vice président : Quinton Zacharie 02 43 00 52 22

Secrétaire : Mareau Sylvain : 06 25 14 00 92

Vice secrétaire : Charlot Alexandre : 06 61 06 04 70

Trésorière : Hatte Juliette 02 43 00 58 62

Dates à retenir :

Samedi 2 avril : Couscous Foot- Basket

Jeudi de l'Ascension : Tournoi communal l'après midi et buffet dansant le soir.

[Site internet : jeune-garde.fr](http://jeune-garde.fr)



VELO CLUB GASTINAIS

Le Vélo Club Gastinais : formule loisir se porte bien.

Le nombre d'adhérents reste stable, 78 personnes hommes, femmes, enfants font du vélo : 60 cyclos et 18 vététistes.

Voici les grandes lignes de notre fonctionnement.

Notre assemblée générale du 22 janvier 2010 a réuni une centaine de personnes. Tout au long de l'année, des circuits sont proposés et adaptés à toutes personnes qui désirent pratiquer ce sport. Nos sorties hebdomadaires sont le mercredi après-midi et le dimanche matin, les horaires varient selon les saisons, pendant la période hivernale une sortie est programmée le samedi après-midi.

Quelques sorties spéciales ont lieu : Le 2^{ème} samedi de mai une sortie est organisée à Brecé par un de nos sponsors Roger ROYER président du comité des fêtes.

Le dimanche 27 juin sortie pique-nique du club, direction BALLOTS, 3 circuits étaient proposés, 68, 90, 110 Kms, des circuits faciles. C'est vrai que dans le Sud de notre belle Mayenne il y a moins de côtes ce qui nous a permis de faire une bonne balade. Nous avons rendez-vous, à la base de loisirs de la Rincerie : un site magnifique. Après le pique-nique, chacun a pu se défouler à sa guise, baignade pour les jeunes, pétanque, balade à pieds autour du joli plan d'eau.

Le dimanche matin de la fête de St Denis de Gastines une sortie est organisée en accord avec le comité des fêtes, cette sortie a pour objectif de créer une animation dans le pays.

Un Week-end découverte à Concorêt en forêt de Paimpont était organisé les 4 et 5 Septembre 2010, une quarantaine de cyclos et Vététistes étaient en selle pour un périple de 100 et 170 Kms en cyclos, et 100 Kms pour les V.T.T. tous ravis de ce week-end.

Tout au long de l'année, des sorties spéciales V.T.T. du genre les Vallons Mayennais, la découverte du Saut-Roland en Luitré, Les Corniches de Vilpail sont proposées.

Cette année, ils ont participé aux randonnées du tour de la Mayenne, les contours de la Jouanne etc.

Bienvenue aux nouveaux adhérents qui désirent faire du vélo.



Raymond HUCHET et son équipe sont satisfaits du déroulement de cette saison 2010.

N'hésitez pas à contacter les responsables des circuits :
Henri BREHIN et Alain PERRIER en cyclos - Daniel JOURDAIN et Christian HATTE en V.T.T.

TENNIS DE TABLE

Deux équipes ont évolué en championnat départemental au cours de la saison 2009-2010, avec des fortunes diverses, mais n'est-ce pas le sport qui veut cela à tous les niveaux ?

Fin décembre 2009, la D3 termine à la dernière place et descend en D4. Fin du championnat en D4, cette équipe termine 1^{ère} de sa poule et remonte en D3 en ne concédant qu'un match nul, pas mal tout de même. La 2^{ème} équipe, engagée en D4, a eu beaucoup de difficultés à s'imposer et a terminé dernière de sa poule.

En coupe moins de 1200, l'équipe 1 est éliminée en quart de finale et en coupe moins de 900, l'équipe 2 a quitté la compétition au 2^{ème} tour.

Ce bilan n'est pas négatif si l'on tient compte de départs importants. Les dames se mettent dans le bain et les jeunes progressent, tout ceci est encourageant pour étoffer les effectifs.

Pour 2010-2011, une D3 et deux D5 sont engagées en championnat.

Une équipe de moins de 1200 et une équipe en moins de 900 sont partantes en coupes de la Mayenne.



Nul doute que nos pongistes feront honneur à leurs nouveaux maillots, offerts par les entreprises COUTARD, CROISSANT et ROUZIERE, qu'elles en soient toutes les trois vivement remerciées.

LE BAD CLUB



Créé en septembre 2006, le Bad Club compte une quinzaine de membres. On pratique le badminton loisirs une à deux fois par semaine dans une ambiance décontractée, amicale, détendue mais néanmoins sportive.

Ce qu'il faut savoir :

Le groupe est homogène et tous les niveaux sont représentés, (donc même si vous êtes débutant, n'hésitez pas. On peut même vous prêter une raquette). Le Bad Club ne participe à aucun championnat. Il est réservé aux majeurs, il n'y a pas d'école de badminton.

Le côté pratique :

Les horaires : les lundi et mercredi de 18 h à 20 h (selon les envies), à la salle Jean du Couëdic.

Le prix de la licence est de 20 euros. Il vous faut absolument un certificat médical et des chaussures de sport propres pour jouer dans la salle (différentes de celles portées à l'extérieur).

Pour tous renseignements :

Anne Laure Moussu : 06 78 14 74 07

Céline Lecourt: 06 72 55 80 55

JEUNE GARDE BASKET

La saison 2010/2011 est reprise depuis début septembre avec environ 100 licenciés.

Les entraînements ont lieu :

Le mercredi :

10h45 - 11h45 : école de basket (2002 à 2005)
13h45 - 15h00 : benjamines-benjamins (1998/1999)
15h00 - 16h15 : poussines-poussins (2000/2001)
16h15 - 17h45 : minimes (1996/1997)

Le vendredi soir :

20h30-22h30: cadettes-seniors filles,
avec Dominique Trotin
20h30-22h30 : cadets-seniors garçons,
avec Ludovic Péron

La saison dernière a été marquée par plusieurs moments forts :

- en début d'année, le comité est intervenu dans les écoles et au mois de juillet, c'est la caravane du basket qui a passé une journée au centre aéré (merci de les avoir reçus),

- enfin, notre tournoi familial et la soirée couscous (organisée avec la jeune garde foot).

Le samedi 11 septembre, une porte ouverte a été organisée avec la présence de Davy Soubeyrand.

Début novembre, les seniors filles DF1 sont allées jouer en Coupe de France à St Michel Chef Chef (44), grand déplacement avec une victoire, donc qualifiées pour le prochain tour, en espérant un match à domicile pour revivre une belle fête du basket avec licenciés et parents.

Le Bureau :

Présidente : Catherine Legros

Vice président : Michèle Mérienne

Secrétaire : Isabelle Belloir

Trésorière : Catherine Perrier

Tous ensemble : licenciés, responsables, entraîneurs, arbitres, marqueurs, chronométreurs et parents, nous œuvrons pour que le basket soit un plaisir, sans oublier les buts de notre sport : échanges, esprit d'équipe, respect, compétition, performance...

Site internet : jeunegarde-basket.fr



Les équipes :

Poussines (6) : Laëtitia Barraïs - Catherine Royer • **Poussins (8) :** Jérôme Trotin

Benjamines (8) : Dominique Trotin • **Benjamins (2)** entente avec Gorron : Catherine Legros

Minimes (9) : Audrey Béchu - Charlotte Hameau

Cadets (8) : Maud Barbé - Manu Levacher - Ludovic Péron

Seniors Féminines DF1 (8) : Dominique Trotin • **Seniors Féminines DF2 (14) :** Annabelle Hatte

Seniors Masculins DM2 (8) : Stéphane Doittée - Catherine Legros

Et pour finir, la base de notre groupe, l'école de basket avec 17 enfants présents tous les mercredis, entraînés par Davy sous la responsabilité d'Annabelle Hatte.



A LA GAULE GASTINAISE

Le jeudi 26 novembre 2009, le Comité de la Gaule Gastinaise s'est réuni sous la présidence de Jean-Paul TREHET.

Après la présentation du bilan provisoire de l'année 2009 faite par le trésorier Raymond COQUARD et celle du nombre de sociétaires par le secrétaire Constant BAHIER, les projets 2010 ont été l'objet du jour :

- Pas d'alevinage sur les ruisseaux, versant de la Colmont,
- Amélioration de la qualité des alevinages, avec 550 kg de truites fario, contre 450 kg en 2009 et 200 kg de truites arc-en-ciel au lieu de 400 kg en 2009.
- Dans quelques années, les alevinages en truites arc-en-ciel auront disparu.
- Trois jours d'alevinage ont été fixés :
 - + Celui de l'ouverture le 06/03/10, avec 160 kg sur St Denis, 110 kg sur Carelles et 90 kg sur Vautorte,
 - + Puis, le 02/04/10, avec 50 kg pour St Denis, 80 kg pour Carelles et 40 kg pour Vautorte,
 - + Enfin, le 30/04/10, 110 kg pour St Denis, 60 kg pour Carelles et 70 kg pour Vautorte,

- Le 13/01/10, un alevinage en truitelles (25.000 achetées et 6.000 gratuites) a été réalisé sur les petits ruisseaux de St Denis, Carelles et Vautorte.

Les activités annuelles ont été reconduites :

- Le concours de pêche, le lundi de Pentecôte, le 24/05/2010,
- La Fête nationale de la Pêche, le samedi 05/06/10,
- Les deux concours de belote à Carelles et Vautorte,
- La tombola, toutes ces organisations permettent de faire face aux dépenses et de satisfaire nos sociétaires, dont le nombre est en baisse et passe sous la barre des 100.

Enfin, une activité particulière :

Cet été, en accord avec la Municipalité, des membres du comité directeur ont participé à la journée peinture pour renouveler la passerelle et le local de l'école pêche : une façon de lui dire merci.

Alors, amis pêcheurs, à partir de Noël 2010, n'hésitez pas à acheter votre permis de pêche à Carelles ou à St Denis.



ECOLE DE PECHE

Ouverte le mercredi 17 mars 2010, l'école de pêche, pour la 14^{ème} année, a accueilli 24 enfants de Saint Denis, Vautorte, Châtillon et Ernée. Elle accueillerait volontiers les enfants de Carelles, s'ils étaient passionnés.

16 séances de 2 heures leur ont été offertes, encadrées par près d'une dizaine de bénévoles en activité de pêche ou pas. Remercions Roland DRAULT, président de la Société de Châtillon qui vient donner un coup de main toutes les semaines.

De 13 H 30 à 15 H 30, tous les mercredis, jusqu'à fin juin, nos jeunes apprennent à monter des lignes, à plomber, sonder et pêcher en essayant de respecter le poisson.

Deux sorties leur ont été proposées : le 23 juin, ils ont passé la journée entière sur les bords du plan d'eau de Saint-Germain-le-Guillaume (le pique-nique a été très apprécié par les jeunes et moins jeunes) ; le 30 juin, ils sont allés taquiner la truite à Vaux en Carelles sur les rives de l'Ernée.

Le slogan de l'école n'a pas varié :
« DECOUVERTE ET RESPECT DE LA NATURE »

L'Association Dionysienne d'Actions Sociales, Sportives et Culturelles (J.O. du 22/08/2009 N°657) organise des Actions Sociales à but non lucratif pour soutenir et aider toutes personnes ou associations soit dans le cadre de leurs activités recevant du public par une aide technique et personnalisée sur la sécurité et de l'assistance aux personnes ou soit par l'intermédiaire d'activités Sportives comme les séjours aux sports d'hiver ou autres sports de pleine nature ou encore Culturelles par ses soirées spectacles de bienfaisances et l'aide aux devoirs scolaires.

Détail des quatre types d'actions

1° : **Aide sociale aux personnes** handicapées par des dons directs auprès de leurs associations ou grâce à un fond social de solidarité.

2° : **Aide sociale aux devoirs scolaires** : comment apprendre, quand et où ? Faire ses devoirs ou leçons. Repérer ses problèmes. Se responsabiliser et être autonome. Pour qui, Pourquoi je travaille...

3° : **Aide sociale vers une ouverture sportive** par la pratique d'activités physiques de pleine nature OUVRETE A TOUS y compris les plus défavorisés.

4° : **Aide sociale aux associations** organisatrices d'évènements nécessitant une étude de prévision (évaluation des risques) et de prévention (moyens développés pour assurer la sécurité incendie lors des manifestations et sur le terrain par une assistance aux personnes « ssiap ou formé désigné » en complément si besoin des services officiels et une gestion globale de la sécurité (en partenariat avec des professionnels de la sécurité).

Notre AG était fixée en novembre avec la remise des dons 2010 à « Lucas et à Myriam ». J'en profite pour vous dire que c'est avec grand plaisir que nous accepterions toute personne partageant nos idées et nos actions, soit en faisant partie de l'ADASSC, soit en s'inscrivant comme animateur aux différentes aides sociales que nous organisons.

Les actions 2010

- En janvier et février : c'est environ 100 personnes qui ont pu aller aux sports d'hiver à La Rosière
- En mars les deux représentations théâtrales « Toc Toc » de Laurent Baffie, par la troupe de théâtre d'Ernée sous le parrainage de Yannick Favennec. Ces soirées de bienfaisance étaient au profit de Myriam Esnault souffrant de troubles obsessionnels compulsifs et pour d'autres souffrant du syndrome Gilles de La Tourette et sans oublier notre soutien à l'association Un bel avenir pour Lucas.
- En juin et juillet les stages d'escalade et de voile ont eu peu de succès.

Par contre, ce n'est pas moins de 5 associations (le concours hippique de La ferme équestre de Neuville,

le vide grenier de l'Amicale Laïque, le festival de Au Foin de la Rue, le comité des fêtes à la Fête Communale et l'harmonie pour sa grande fête de la moisson) que nous avons soutenues par l'établissement des dossiers de sécurité et par l'assistance aux personnes.

Les actions 2011

Cet hiver : 5 séjours ski sont prévus à La Rosière 1850, au dessus de Bourg St Maurice sur un grand domaine skiable franco-italien, dans une résidence, aux appartements hyper équipés, plus piscine-sauna - hammam et jacuzzi, située au pied des pistes. Des séjours hébergement + forfait + loc ski + assurances et taxes à partir : 550 euros pour Noël ; de 399 euros pour le 1° séjour en janvier, de 459 euros pour le 2° séjour du 29 au 5 février et 488 euros du 5 au 12 février et enfin à partir de 577 euros pour le grand séjour du 26/02 au 5 mars (nouveau! garderie gratuite et club loisirs ski pour les enfants et les cours de ski sont assurés par nous mêmes. En plus nous ouvrons un programme « non skieur ») renseignements : **06-67-48-71-21**

Fin Novembre : mise en place de l'aide aux devoirs

En juin, juillet et août : les W.E. sportifs.

Le 21 mai nous vous invitons tous à une soirée de bienfaisance au profit du handicap et de la solidarité avec un grand spectacle.

Toute l'année des aides aux associations (sécurité-prévision et prévention) vous sont proposées en montant votre dossier sécu ou en vous assistant pour le secours à personnes et la sécurité.

Contacts : tel : 06 67 48 71 21 Mail : adassc@free.fr Site : <http://adassc.free.fr>

Une réunion, en collaboration avec la mairie, est organisée le VENDREDI 18 MARS 2011, sur le thème de la SECURITE que vous avez obligation de mettre en place à chacune de vos activités.

Nous sommes aussi en train de travailler sur un nouveau concept autour de « l'Effort Solidaire » qui intéressera toutes les associations sportives de la commune avec la possibilité pour tout le monde de découvrir, par la pratique, tous les sports proposés à St Denis de Gastines et cela au profit d'une œuvre caritative. Tout reste à définir et c'est avec chaque association, que l'ADASSC va rencontrer, qu'ensemble, nous monterons et organiserons ce week-end sportif « Effort Solidaire »...

L'ADASSC remercie Monsieur Charles Brochard, et tout le personnel communal pour l'aide et le soutien qu'ils nous apportent tout au long de l'année ainsi que l'entreprise Deschamps, notre mécène, sans oublier les commerçants et artisans qui contribuent au fonctionnement de notre association

A.G.C.B "Association de Gestion du Château du Bourg".

L'assemblée générale du 28 Septembre a approuvé le bilan 2009/2010.

Ce n'est pas une surprise, l'année touristique a été comme pour l'ensemble de la France, une année difficile, nous n'échappons pas à la règle.

Le taux de fréquentation pour le gîte de St Denis est supérieur à la moyenne départementale. Nous espérons pour 2010/2011, une activité plus importante. Les réservations sont encourageantes. Il nous reste quand même à trouver des solutions pour l'occupation du gîte en semaine.

Les séjours en raison des difficultés économiques sont plus courts. Afin d'apporter un plus aux occupants du gîte, l'AGCB a mis à disposition une vingtaine de vélos. Je remercie la gérante Christine MONNIER pour son investissement dans la gestion du gîte.

Merci également à la commune de Saint-Denis-de-Gastines pour son soutien à notre association. Merci également aux membres de l'AGCB et à toutes les personnes qui travaillent dans l'ombre.

Le Président, Gilbert PERRET.

LE CLUB DES AINES

Notre assemblée générale a eu lieu le jeudi 4 février, à la salle Georges Chrétien, 152 personnes étaient présentes. Pas de modification au sein du bureau ni du Conseil d'administration en 2010. Les adhésions restent stables : 220, plus 45 adhérents partenaires.

Les activités hebdomadaires sont reconduites :

Le lundi : à 13H30, palets - à 16H00, pétanque, sur le parking de la salle Georges Chrétien.

Le mardi de 14H00 à 17H30, salle Georges Chrétien: danse animée en alternance par nos musiciens adhérents : Emmanuel Bahier et Gilbert Coutard, Roger Ragoïn et Marie-Cécile Nouveau. L'entrée est fixée à 2,50 euros par personne. Possibilité d'acheter une carte 22 euros les 10 entrées.

A la pause, 1/2 heure : boissons et petits gâteaux.

Le mercredi : à 9H00, nos adhérents ont la possibilité de rejoindre Stéphane BAHIER pour une séance de gym-self défense. Actuellement, 12 personnes y participent.

Le jeudi : à 13H30 belote et pétanque - à 14h00, marche « 2 circuits ». A 16H30, nous nous retrouvons pour un goûter désormais gratuit.

Nous avons également, en cours d'année, organisé trois après-midis dansants ainsi que deux voyages. Le premier, le dimanche 11 avril à Sainte Pazanne, spectacle intitulé « Le Christ Roi ». Bien sûr, nous connaissions l'histoire mais les décors étaient dignes d'une salle parisienne. Quarante quatre personnes étaient présentes.

Le vendredi 17 septembre, nous nous sommes dirigés vers le Sud Mayenne : croisière sur la Mayenne, visite de la Mine bleue et retour à Château-Gontier pour un arrêt à la Chocolaterie Réauté. Nous étions 53 personnes. Toutes nos excuses aux 35 autres qui souhaitaient venir avec nous, le restaurant de la Mine bleue n'ayant accepté ce jour là qu'un car.

Un concours de belote a eu lieu le lundi 22 février, avec 448 beloteurs et un autre le lundi 22 novembre.

Chaque fin de trimestre, nous fêtons également les personnes qui ont changé d'année, le mardi pour les danseurs, le jeudi, pour les autres. Quant à notre bûche de Noël, elle a eu lieu le jeudi 16 décembre, à la salle Georges Chrétien. Toutes les personnes retraitées désirant adhérer ou non sont cordialement invitées à notre assemblée générale qui aura lieu à la salle Georges Chrétien le jeudi 3 février, à 13H30.



COMITE DES FETES 2010

Le Comité des Fêtes tient tout d'abord à s'associer à la peine de la famille QUINTON suite au décès de Monsieur Pascal QUINTON, Président Honoraire du Comité des Fêtes.

L'année traditionnelle des courses de cyclisme

Samedi 6 février 2010 :

La traditionnelle soirée entrecôte-frites a rassemblé plus de 500 personnes qui ont apprécié ce moment de convivialité où règnent plaisir et musique.

Samedi 24 juillet 2010 :

L'importante mobilisation des bénévoles était au rendez-vous pour satisfaire plus de 1000 amateurs de moules-frites. La soirée fut animée par le groupe musical HIT AMBIANCE.

Dimanche 25 juillet 2010 :

La météo clémente, la matinée a débuté comme de coutume par la randonnée des cyclos Dyonisiens, pour se poursuivre par les traditionnelles courses cyclistes (13h30 pour les minimes - 15h30 pour les 23 Pass et Juniors).

L'après midi a été égayée par un défilé des Miss en carriole accompagnées par l'accordéoniste local. Suivaient les vélos fleuris que nous tenons à féliciter, et à qui nous donnons rendez-vous l'an prochain.

Le Comité des Fêtes remercie tout particulièrement l'Harmonie Saint-Stanislas pour les différentes prestations fournies tout au long de cette soirée (accueil des personnalités à la salle Georges CHRETIEN, accompagnement à la retraite aux flambeaux, etc...). S'en est suivi un feu d'artifice sur le thème du Western de bonne qualité tiré par PLEIN-CIEL PYROTECHNIE.

Nous tenons également à remercier les commerçants, artisans ainsi que le Conseil Municipal pour leur soutien financier, et surtout tous les bénévoles qui ont participé au bon déroulement des différents évènements, et sans qui nous ne pourrions organiser ces manifestations.

Nous vous donnons rendez-vous le 8 janvier 2011, à 20 heures, pour l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes qui sera suivie de la galette des rois.

*La vie communale vous intéresse,
C'est avec joie que nous vous accueillons à nos côtés.*



Nous vous donnons rendez-vous :

Samedi 8 janvier 2011 :
Assemblée Générale et Galette des Rois

Samedi 5 février 2011 :
Soirée Entrecôtes Frites

Samedi 30 avril 2011 :
Election des Miss

Samedi 23 et dimanche 24 juillet 2011 :
Fête Communale

*Le Président et les membres du Comité des Fêtes
Vous remercient et vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2011.*



AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES CONFLITS

L'amicale des Anciens Combattants d'A.F.N. et Autres Conflits de St Denis de Gastines regroupe 76 adhérents qui sont répartis de la façon suivante :

- 4 Anciens Combattants et prisonniers de guerre 39/45,
- 72 Anciens Combattants d'Afrique du Nord y compris les veuves cotisantes.

L'activité de notre amicale est simple. Pour l'année 2010, voici les grandes lignes.

Lundi 25 Janvier : Assemblée Générale.

Le 3^{ème} samedi du mois d'Avril : un repas familial est organisé, c'est une tradition.

Le 8 Mai : Cérémonie du souvenir, dépôt de gerbes au Monument aux Morts. L'après-midi un concours de pétanque est organisé, une cinquantaine d'équipes y ont participées.

Le jeudi 11 Novembre : Cérémonie du souvenir, rassemblement des Anciens Combattants A.F.N. et Autres Conflits, des pompiers, du conseil municipal, des enfants, de l'harmonie, et des conscrits, dépôt de gerbes au Monument aux Morts. Après la cérémonie, rendez-vous était donné à la salle Georges CHRETIEN pour la remise de diplômes suivi d'un vin d'honneur offert par la commune. Vers 13h00, un repas nous a été servi par des bénévoles, le tout dans la bonne humeur.

A la période de Noël, un colis est offert à tous les cotisants résidant en maison de retraite ou hospitalisés.



LA FAD : Fédération des Associations Dyonisiennes

Nous tenons à votre disposition du matériel pour les manifestations du monde associatif.

Une réunion sera programmée début 2011, ceci afin de définir les modalités de prêts aux demandeurs.

Le matériel à disposition est le suivant :

- drapeaux décoration pour les rues, après accord de Monsieur Le Maire pour la pose,
- 10 plateaux en bois pour tables rectangulaires,
- 8 plateaux en bois ovales,
- 30 tréteaux bois,
- 25 gilets fluo,
- 30 porte-menus,

- 2 caissons pour séparation lors de manifestation,
- 1 friteuse gaz remise en état de fonctionnement,

Egalement à votre disposition :

- 2 petits congélateurs,
- 1 réfrigérateur pour éventuellement de la boisson.

Contacts :

COQUARD Raymond : tél. : 02 43 00 57 80

PERRIER Thierry : tél. : 02 43 00 54 35

GROUPEMENT DEFENSE DES CULTURES ET NUISIBLES

Des représentants du groupement se sont rendus à l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale. Cette réunion était en mars 2010. Tous les propos débattus ont été très enrichissants.

Les nuisibles ne s'arrêtent malheureusement pas aux seuls ragondins qui sont piégés par cages pièges (ces dernières sont à votre disposition au groupement)



mais également aux :

- chenilles du chêne et surtout la processionnaire du pin présente sur le territoire,
- frelons asiatiques dont la colonisation s'implante en Pays de Loire,
- ambroisie, plante à pollen,
- jussie, plante très envahissante,
- corvidés très nuisibles et en augmentation constante.

Le Frelon Asiatique



A l'heure actuelle, un nid a été détruit à Arquenay et des individus ont été détectés à Mée. Seul, le frelon asiatique n'est pas plus agressif que le « notre », mais on a pu répertorier des **attaques collectives** à l'approche

de ses nids. La vitesse du dard étant plus rapide, il peut transpercer plus facilement nos vêtements et même les combinaisons de pompiers. La FDGDON 53 dispose pour intervenir en sécurité, d'une combinaison « frelon asiatique ». Le frelon asiatique se nourrit de pollinisateurs (il y trouve une source de protéines). Sont nombreuses notamment ses attaques sur les abeilles. Pour illustration des dégâts : 5 frelons asiatiques devant une ruche provoque très rapidement la fin de la ruche car les abeilles délaissent leurs activités au profit de la défense de la ruche, elles ne produisent plus de miel et ne se nourrissent plus, elles ne s'occupent plus de leurs larves, la ruche est affaiblie et plus sensible aux maladies qui s'installent...

En Asie, les abeilles arrivent à se défendre. Mais face à ce nouvel arrivant, celles de nos régions ne trouvent pas de stratégie efficace pour s'en prémunir. Et pour l'environnement, quelles sont les menaces? Au vu de sa récente implantation, des études ont été menées, mais il faudrait plus de recul pour pouvoir prouver certaines craintes. Car une question se pose malgré tout : face à cet insecte, qu'advient-il du processus naturel de la pollinisation ? Quels sont les risques à terme sur la biodiversité et notre environnement ?

L'Ambroisie

Les allergies provoquées par le pollen d'ambroisie sont beaucoup plus tardives, vers la mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre. Le diagnostic est donc assez facile à poser dans les régions où la plante est présente, ainsi que dans les zones où le vent est capable de transporter du pollen (jusqu'à 100 km de rayon !). Bien implantée en Rhône-Alpes, 12 % de la population est allergique, entraînant des dépenses colossales pour la santé publique. Sa faible exigence, sa bonne résistance à la sécheresse et sa rusticité font qu'elle colonise rapidement zones cultivées et non cultivées.

L'augmentation des présences isolées, dans des régions non envahies par l'ambroisie, s'explique souvent par l'apport de graines dans des sacs de semences (tournesol) ou nourriture pour oiseaux. Depuis 2009, son existence a été décelée, en Sarthe, à moins de 10 km de nos limites départementales.



Le groupement tient à votre disposition une corbeautière. Pour les piégeurs, il est recommandé de conserver les preuves de la destruction de manière à les remettre à la Fédération Départementale par l'intermédiaire de Christian BULLENGER. Cela permet de recevoir les primes qui sont redistribuées intégralement aux piégeurs. Il est indispensable de faire une déclaration de piégeage en mairie (renseignements : 02 43 00 52 14). Le groupement paie une cotisation à la Fédération pour la totalité de la superficie communale. Cette dépense est totalement couverte par l'attribution d'une subvention exceptionnelle qui vient s'ajouter à la subvention communale attribuée à l'Association.

Je remercie Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal pour l'intérêt porté à notre groupement.

Président : Raymond COQUARD - 02 43 00 57 80

Vice-Président : Roland GOUGEON

Trésorier : Marc QUINTON

Secrétaire : Christian BULLENGER

Calendrier des manifestations 2011

Janvier

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

- 8 AG Comité des fêtes
- 14 Vœux du Maire
- 21 AG Vélo Club
- 24 AG AFN
Anciens combattants

Février

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

- 3 AG Club des Aînés
- 5 Soirée Comité des Fêtes
- 26 Soirée familiale
Société de Chasse
- 28 Concours de belote
Club des Aînés

Mars

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

- 6 Repas du CCAS
- 18 ADASSC
info sécurité associations
- 22 Après-midi dansant
Club des Aînés
- 26 Soirée familiale
Amicale Gastinaise

Avril

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

- 2 Couscous
Football/Basket
- 7 Repas Club des Aînés
- 16 Repas AFN
Anciens combattants
- 21 Spectacle Louis de Funès
- 30 Election Miss

Mai

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

- 8 Pétanque AFN
- 15 Après-midi dansant
Club des Aînés
- 21 Soirée caritative
ADASSC

Juin

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

- 2 Tournoi de Football
repas Football
- 5 Barbecue APEL
- 19 Vide grenier
Amicale Gastinaise
- 26 Sortie Vélo club

Juillet

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

- 1 Festival
- 2 Au Foin de la Rue
- 13 Bal populaire pompiers
- 23 Fête communale
- 24 Comité des Fêtes

Août

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

- 27 Concours de pétanque
Société de chasse

Septembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

- 10 Soirée Bel Avenir
pour Lucas

Octobre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

- 2 Après-midi dansant
Club des Aînés
- 6 Repas Club des Aînés
- 22 Choucroute : Pompiers

Novembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

- 5 Soirée familiale OGE
- 11 Banquet AFN et A. C.
- 13 Loto Comité des jeunes
- 19 Concert Ste Cécile
Harmonie St Stanislas
- 20 Repas Ste Cécile -
Harmonie St Stanislas
- 26 Cabaret Foin de la Rue
- 27 Retour bénévoles au Foin de la Rue
- 28 Concours de belote Aînés Ruraux

Décembre

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

- 3 Repas Sainte Barbe
Amicale des
Sapeurs Pompiers
- 11 Loto Amicale Gastinaise
- 17 Bal du
Comité des Jeunes

St-Denis-de-Gastines



La Mayenne

Mairie - Rue de Bretagne - 53500 Saint Denis de Gastines

Tél : 02 43 00 52 14 - Fax : 02 43 00 58 48

E-mail : mairie.saintdenisdegastines@wanadoo.fr ou contact@st-denis-de-gastines.fr

www.st-denis-de-gastines.fr

